

# Commune de Neyron

---



## Plan Local d'Urbanisme

ENVIRONNEMENT, GRAND PAYSAGE, AGRICULTURE

21 mars 2023



## Rappel du planning

---

16/02/2023	<i>Réunion de lancement</i>
21/03/2023	<i>Diagnostic</i> Grand paysage, environnement, agriculture
20/04/2023	<i>Diagnostic</i> Démographie, habitat, activités économiques
08/06/2023	<i>Diagnostic</i> Fonctionnement urbain, paysages urbains, patrimoine, foncier

# Sommaire

1. L'environnement
2. Le paysage
3. L'agriculture

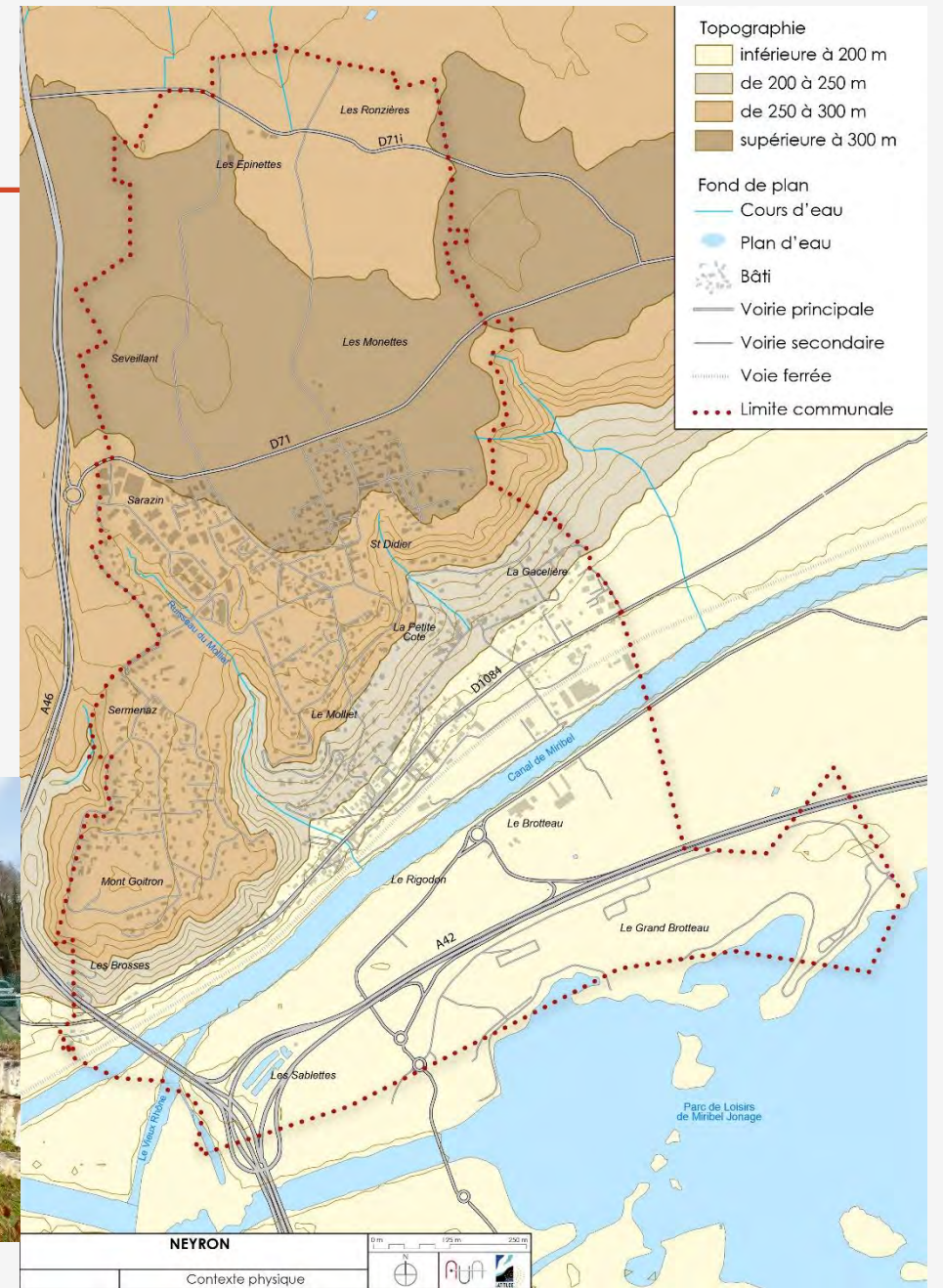
# Le contexte physique

3 entités distinctes :

- Le plateau (280-615 mètres d'altitude)
- La côtière (175 à 315 m)
- La plaine alluviale du Rhône (170-175 mètres)

Hydrographie :

- Le canal du Rhône (+ de 100 m de large à Neyron)
- Des axes de ruissellement, notamment le ruisseau du Mollier, qui se jette dans le Rhône → pentes très prononcées



# L'hydrographie

Régime hydraulique imposé par les ouvrages du barrage de Génissiat à celui de Jons.

Une station de mesure de la qualité de l'eau sur la commune de Miribel, immédiatement en amont de Neyron :

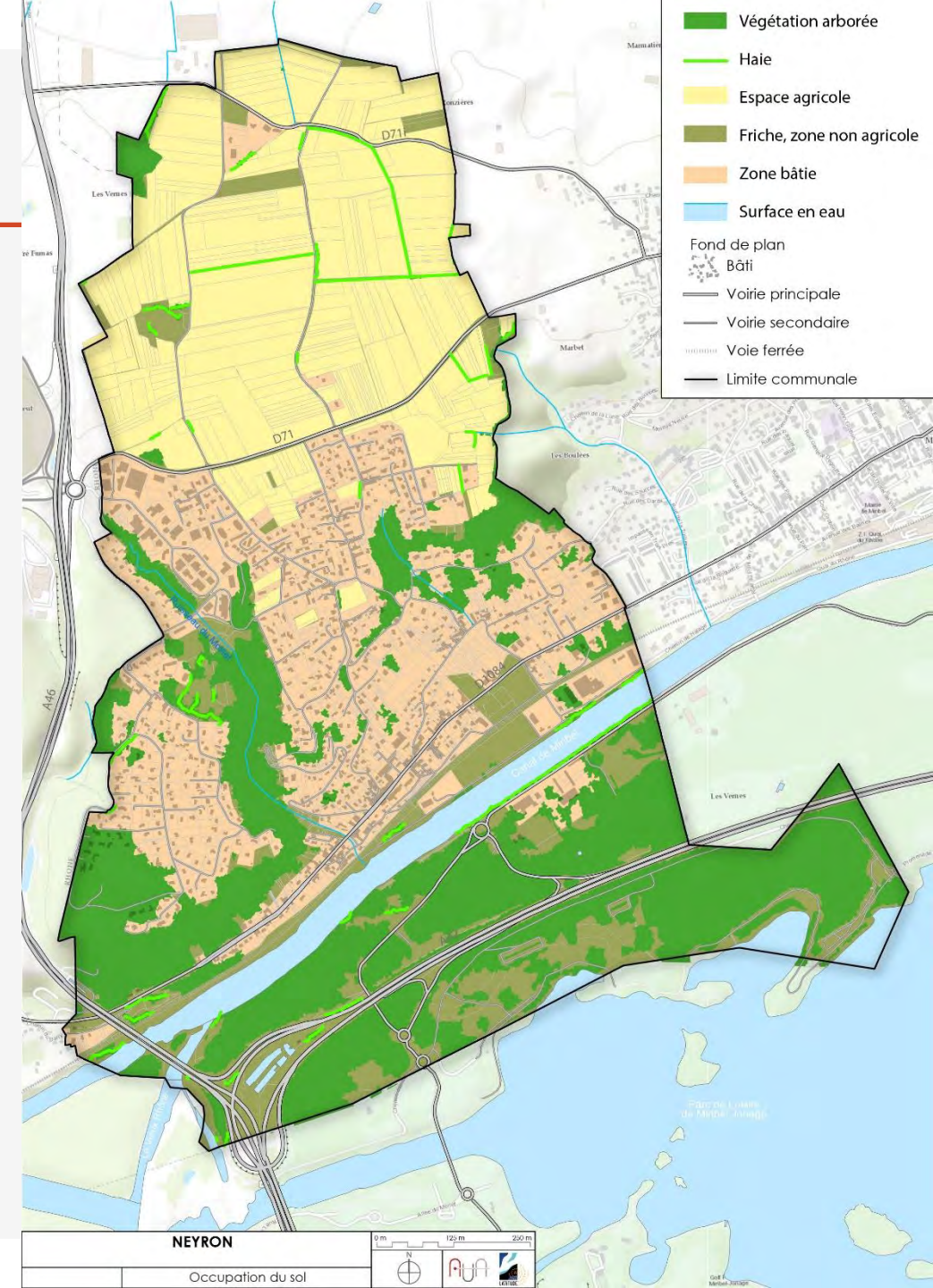
- Une qualité chimique mauvaise (pollution au mercure en 2022 et Hexachlorocyclohexane les années précédentes (insecticide))
- Une qualité écologique moyenne, alors que plus en aval sa qualité est bonne. L'aménagement du cours d'eau en amont (Sault-Brenaz, barrages), la présence de carrières et d'activités industrielles influent probablement sur cette qualité.



	2022	2021	2020
Potentiel écologique	MOY	MOY	MOY
ETAT CHIMIQUE	MAUV	MAUV	MAUV

# L'occupation du sol

Une commune occupée par 1/3 de surface agricole, 1/3 de surface boisée et 1/3 de surface urbanisée

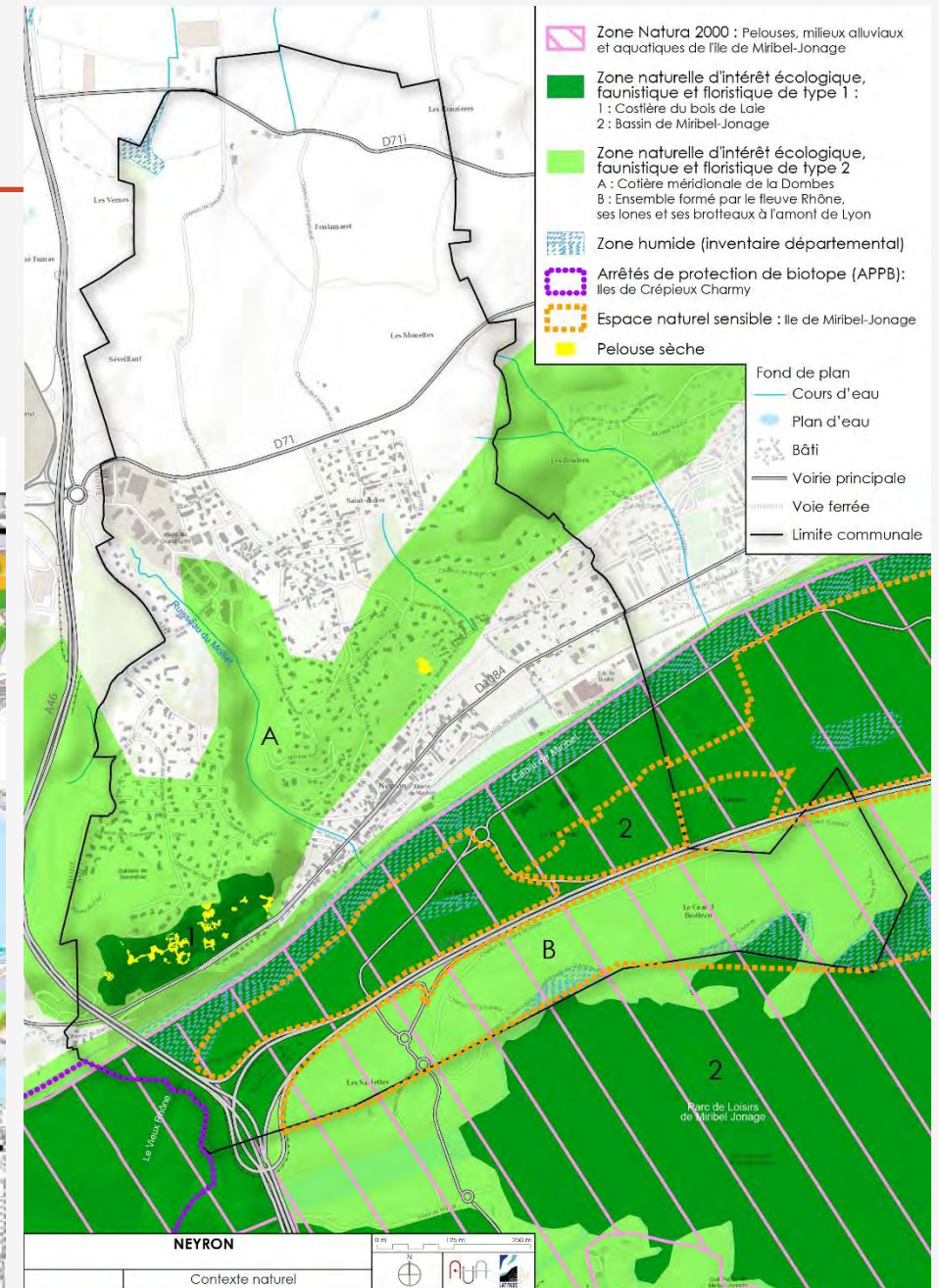
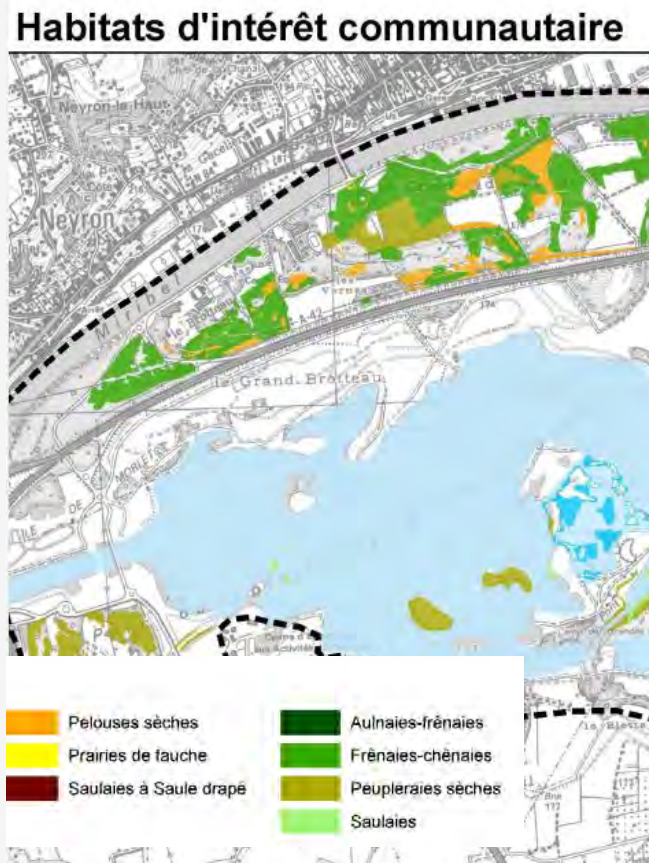


# Le contexte naturel

Des enjeux écologiques liés :

- A **l'île** de Miribel Jonage, marquée par de nombreuses zones humides

La directive Habitats est liée aux forêts de bords de rivières et les milieux humides associés au Rhône. Quelques prairies sèches à orchidées sont aussi d'intérêt communautaire.



## Le contexte naturel

---

Le site abrite notamment le Castor, plusieurs espèces de chiroptères : Barbastelle, Murin à oreilles échancrées et Minioptère de Schreibers et la Cistude d'Europe



Cistude d'Europe



Murin à oreilles échancrées



# Le contexte naturel

Des enjeux écologiques liés :

- A la côtière, avec notamment présence de pelouses sèches

Ces pelouses sont disposées en clairières au sein d'un boisement de Chêne pubescent qui recouvre la majeure partie du site.



La ciste à feuilles de Sauge



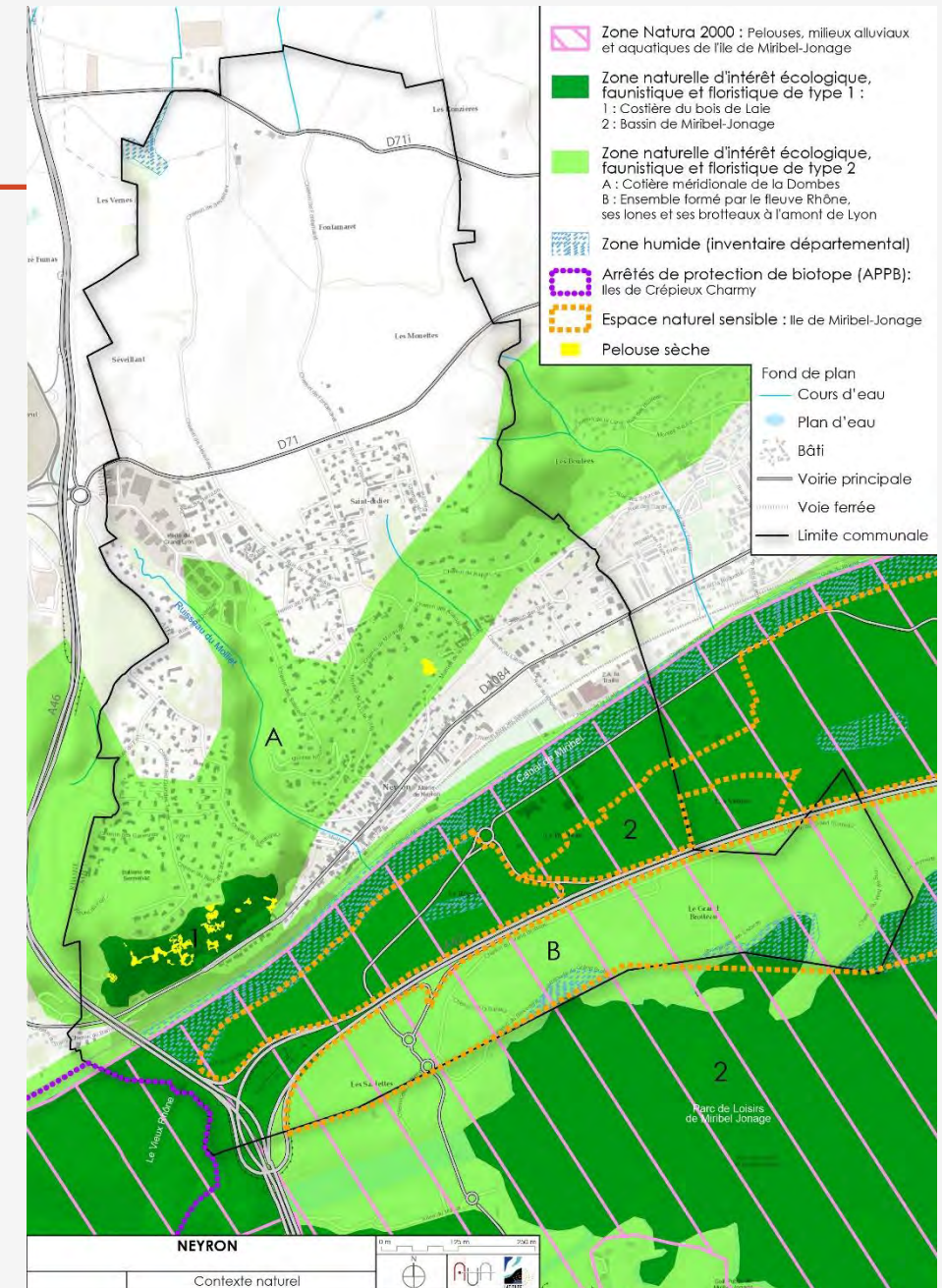
Le Liseron des Monts Cantabriques



Le Micropus dressé



La Pulsatille rouge



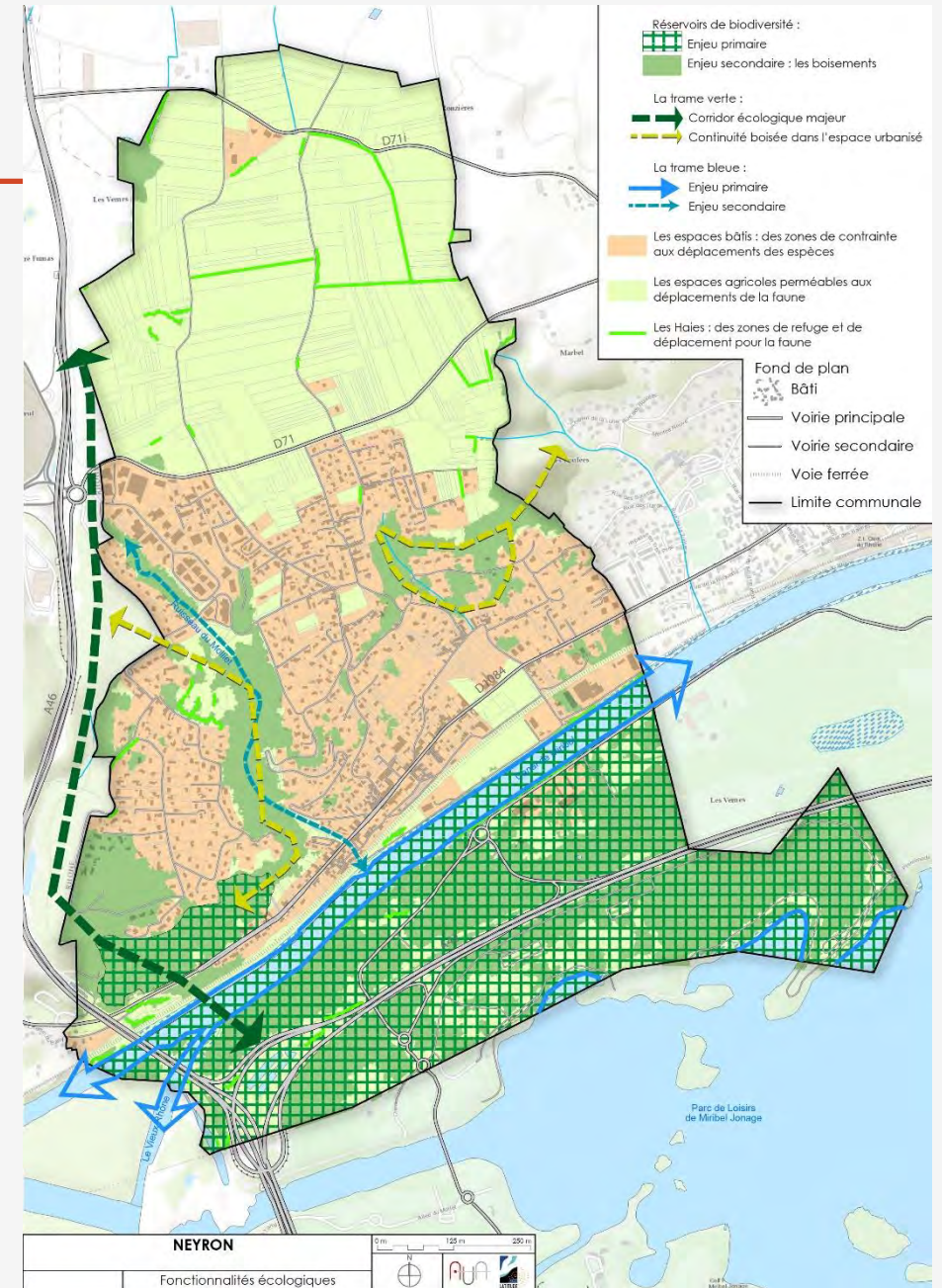
## Le contexte naturel

Un espace agricole ouvert perméable aux déplacements de la faune, les haies constituant des axes de déplacements privilégiés

Un corridor écologique identifié par le SCOT qui impacte surtout la commune de Rillieux-la-Pape

Des « pénétrantes vertes » dans l'espace urbain

Une trame bleue majeure associée au Rhône et une trame bleue secondaire associée au ruisseau du Molliet

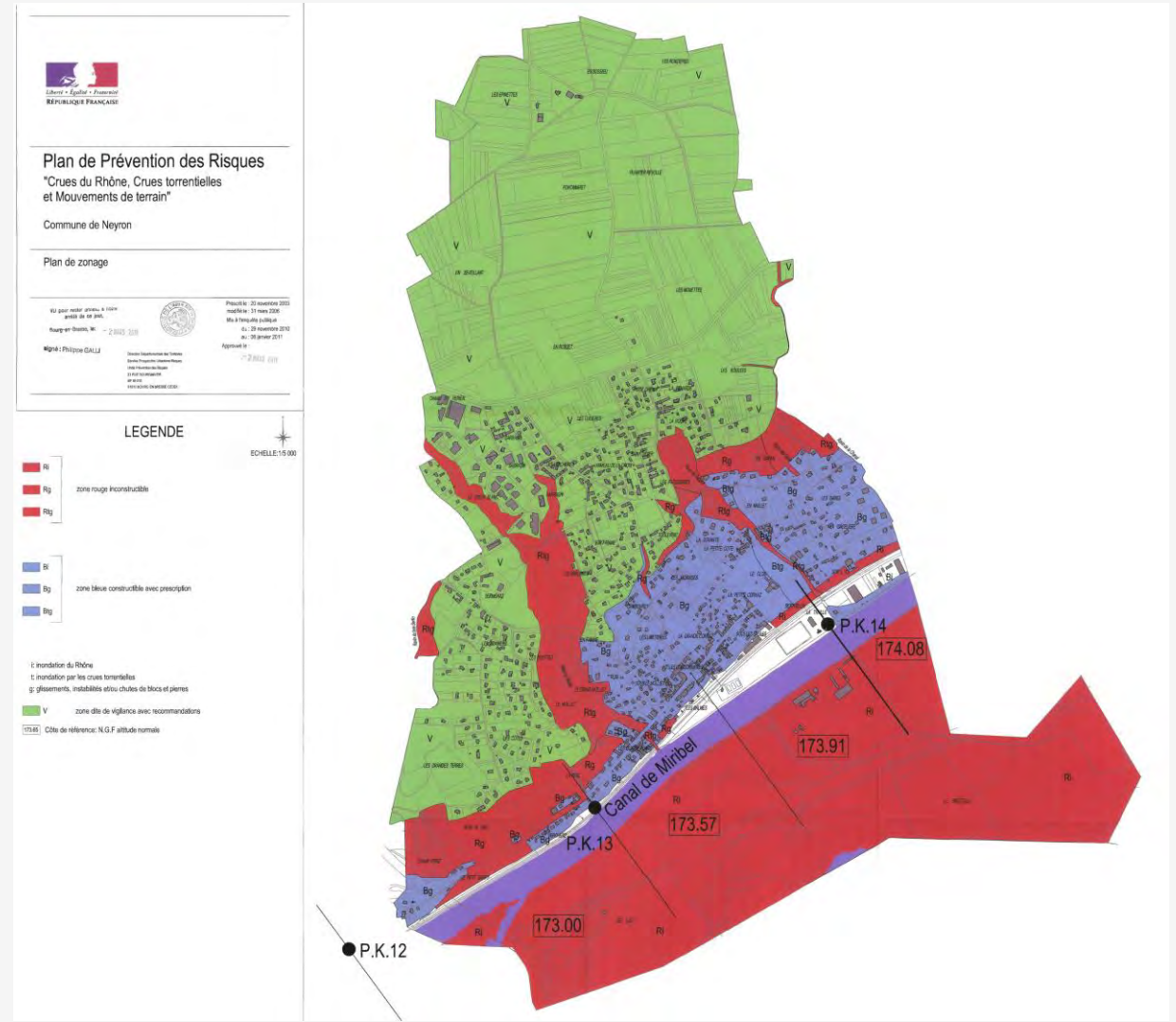






# Les risques et nuisances

Une commune fortement impactée par un risque inondation



# Les risques et nuisances

Un risque de retrait et gonflement des argiles de niveau faible à moyen

Risque de rupture de barrage :

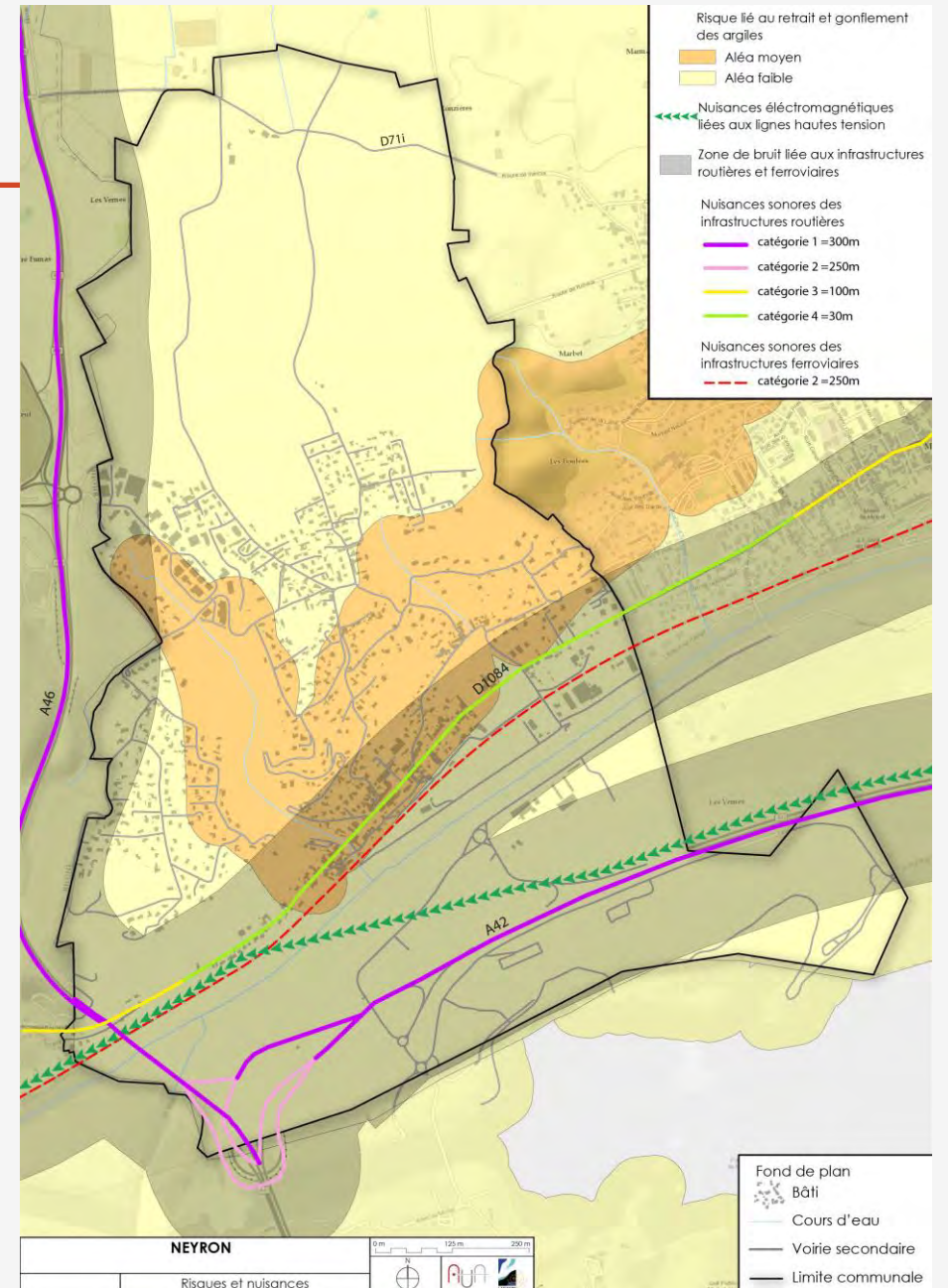
- De Vouglans : l'onde arrive en 6 heures 30 environ, avec une surélévation de 6 mètres maximum,
- De Coiselet : l'onde arrive en 8 heures 30.

Des infrastructures de transport qui génèrent des nuisances sonores

Une canalisation de gaz au Nord Ouest de la commune générant un risque de transport de matière dangereuse (emplacement à définir)

Une ligne haute tension générant des nuisances électromagnétiques

Une servitude aéronautique de dégagement lié à l'aérodrome Lyon-Bron

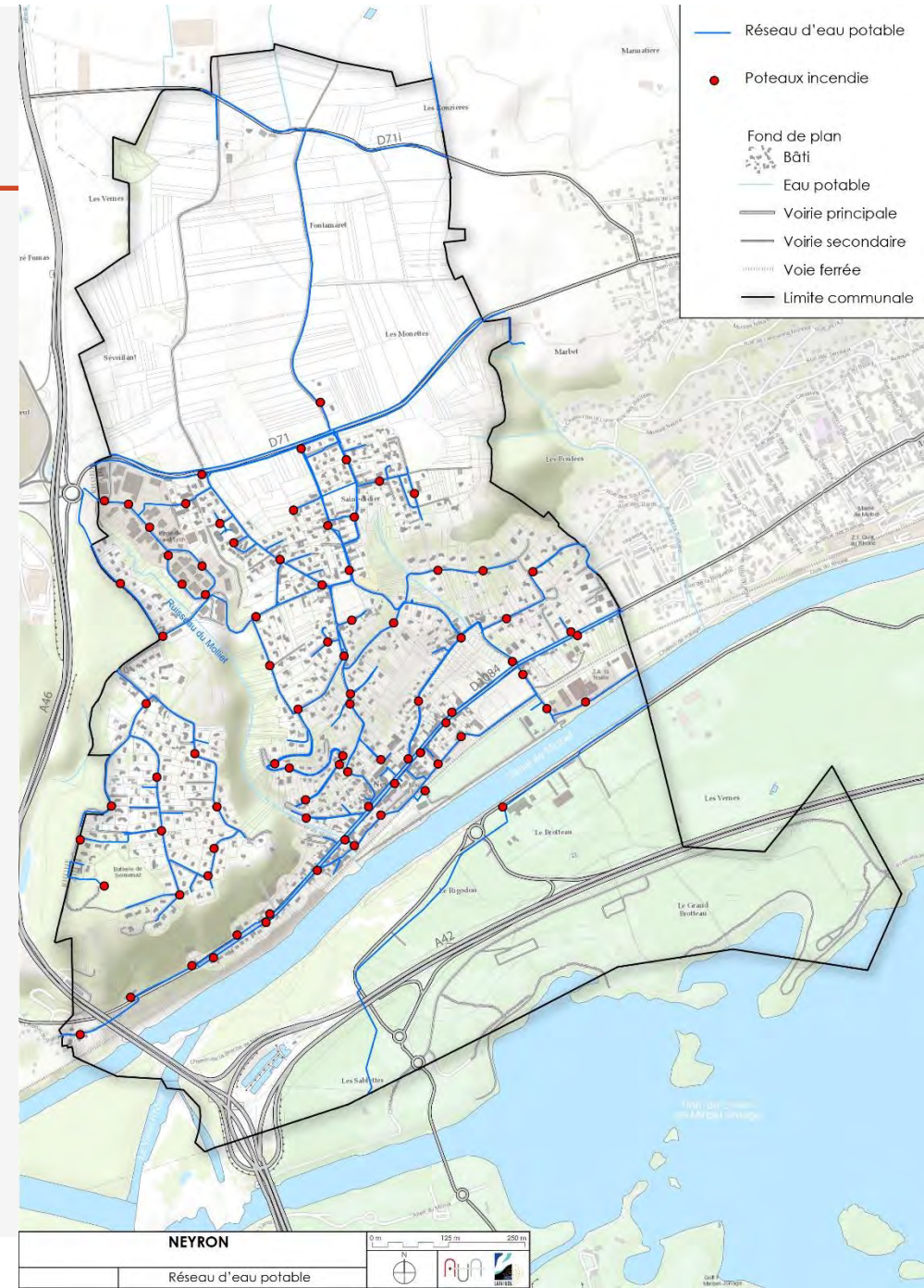


# Les réseaux

## Eau potable

Compétence portée par la CCMP avec dsp à Suez

Le service dessert 1191 abonnés en 2021 sur Neyron



# Les réseaux

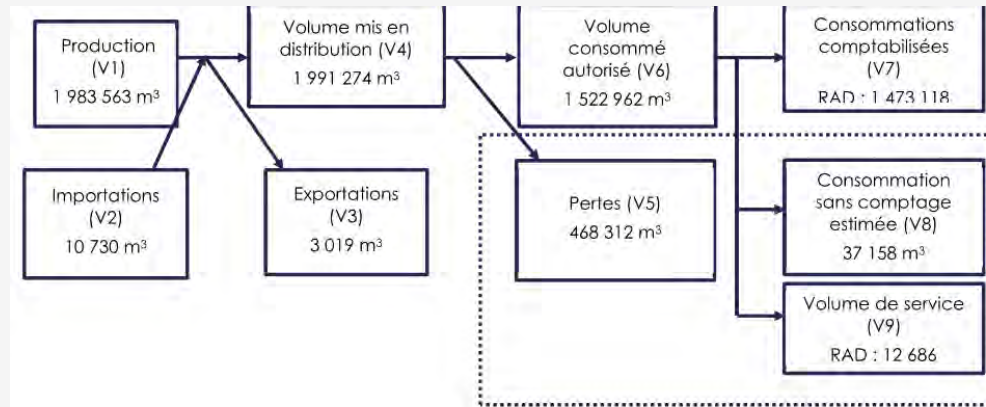
Eau potable

La ressource

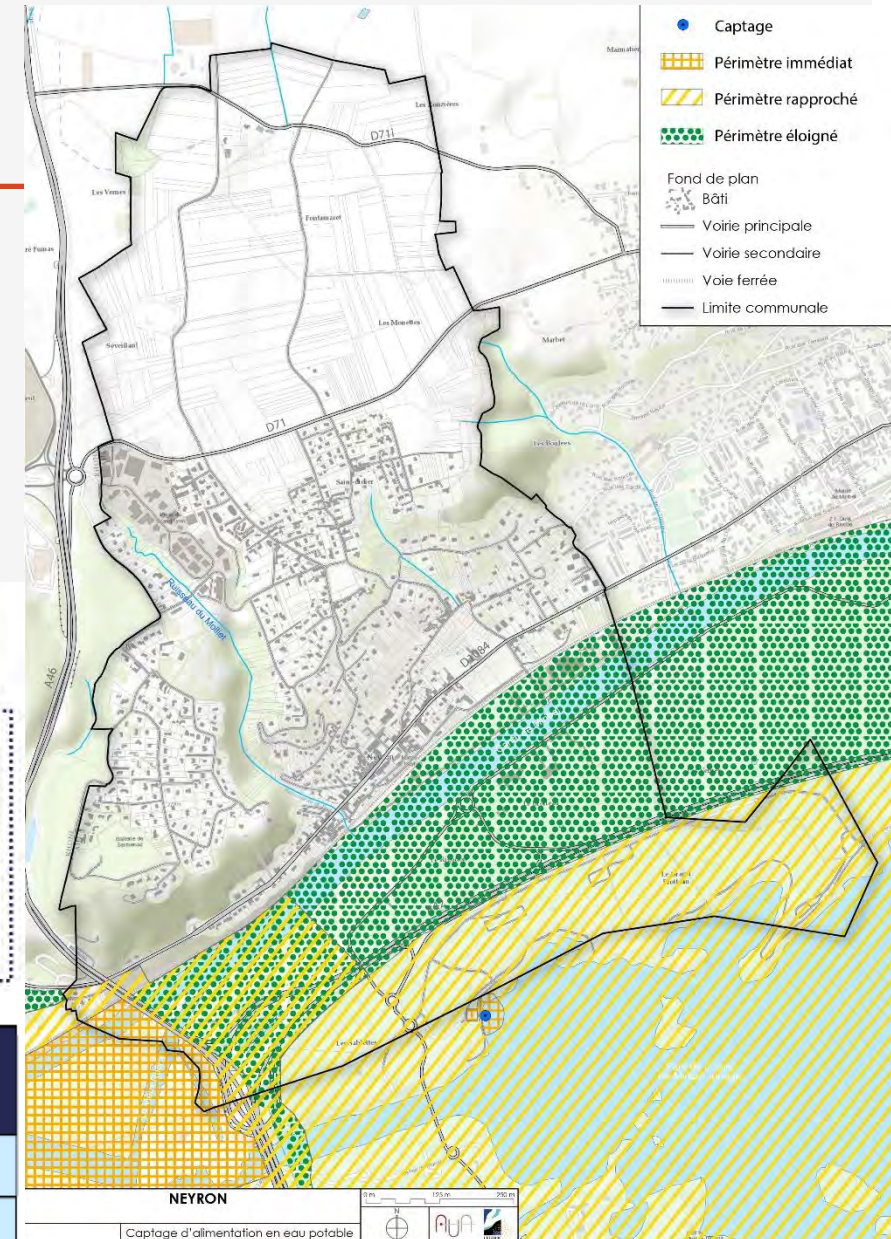
Bilan des volumes mobilisés

La qualité de l'eau

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>
Puits du Four à Chaux n°1	Forage	700 m3/j
Puits du Four à Chaux n°2	Forage	700 m3/j
Puits du Four à chaux n°3	Forage	700 m3/j
Source de Juffet	Source	340 m3/j
Source de la Bonnarde	Source	340 m3/j



Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,1%	100%





# Les réseaux

---

## Assainissement

Une compétence portée par la CCMP avec dsp à Suez

1 090 abonnés en 2021

18 km de réseau dont 3,4 km en unitaire

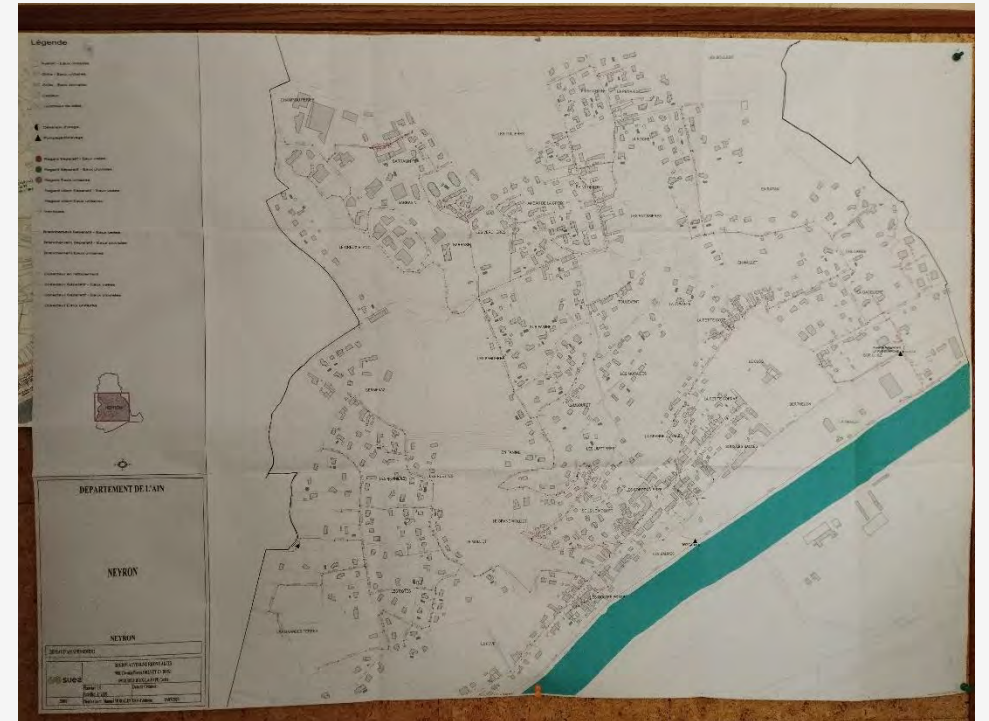
Effluents traités au sein de la métropole de Lyon

Zonage d'assainissement réalisé en 2019 (actualisation dans le cadre du PLU ?)

## Eau pluviales

Compétence communale

Existence d'un schéma directeur eau pluviale ?



*En attente plans des réseaux en SIG*

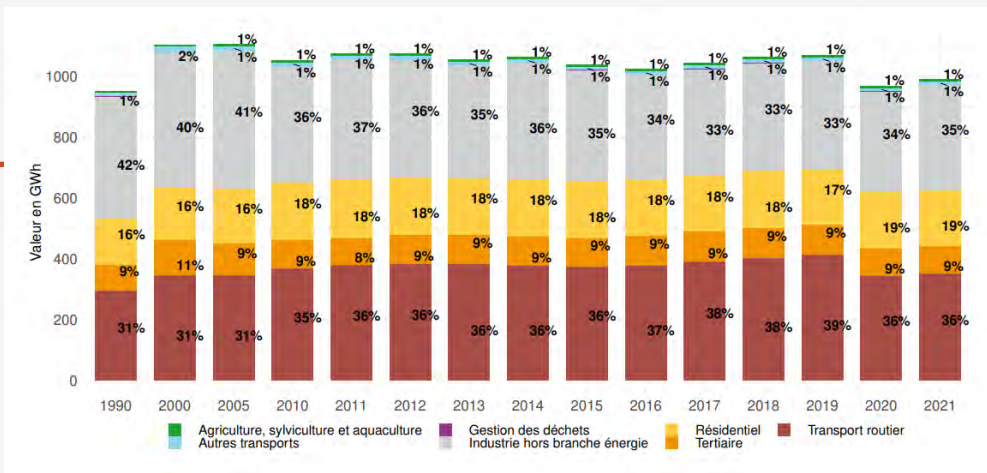
# L'énergie

Un PCAET qui couvre la période 2021-2026

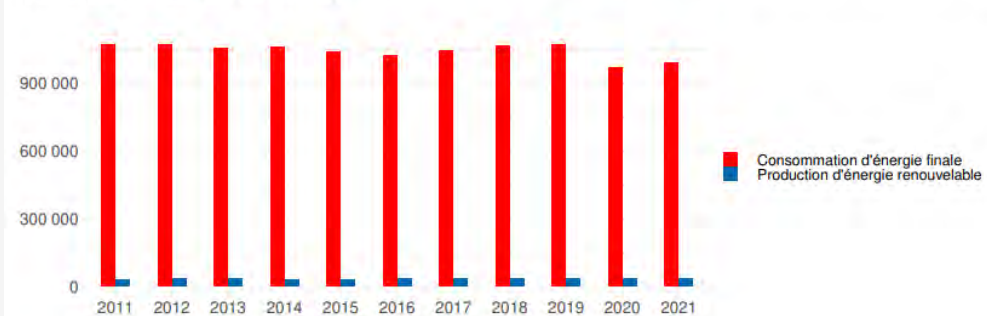
Des consommations d'énergie sur le territoire de la CCMP principalement liées au transport routier et à l'industrie

Une part de production d'énergie renouvelable au regard de la consommation très faible

Un fort potentiel de développement des énergies renouvelables lié au solaire photovoltaïque



Évolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale (en MWh)



Le potentiel de développement des énergies renouvelables	MWh
Biogaz	20 754
Solaire thermique	79 114
Solaire photovoltaïque	157 269

## Les enjeux liés à l'environnement

---

Limiter la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre en :

- Incitant à la mise en **œuvre** de programmes ambitieux de réhabilitation thermique du parc existant
- Favorisant les énergies renouvelables dans l'**habitat** individuel et collectif, dans la construction neuve et la rénovation

Préserver des espaces verts dans l'**espace** urbain afin de lutter contre les îlots de chaleur, au delà de contribuer au cadre de vie, ils jouent un rôle sur la santé de la population dans un contexte de réchauffement climatique

Préserver la ressource en eau en :

- Privilégiant l'**urbanisation** dans les secteurs desservis par les réseaux collectifs d'**assainissement**
- Incitant à une gestion adaptée des eaux pluviales (limitation de l'**imperméabilisation**, maintien d'**espaces** de pleine terre végétalisée dans les futurs développements, désimperméabilisation dans le cadre des opérations de renouvellement urbain)

Tenir compte des risques naturels du territoire traduits le plan de prévention → mise en place de zones inconstructibles ou soumises à conditions en application du règlement du PPRi

Intégrer les nuisances sonores dans les projets de développements urbains → Murs anti-bruit (hors PLU), modes d'**urbanisation** le long des axes

Préserver et valoriser les réservoirs de biodiversité (côtière boisée et site de Miribel Jonage) qui constituent des éléments de repère fort dans le territoire contribuant au cadre de vie et pouvant constituer un atout pour le développement touristique ou des loisirs. Le boisement de la côtière contribue également à lutter contre les mouvements de terrain

Protéger les corridors écologiques **d'intérêt** à l'**échelle** du territoire : corridor écologique situé à l'**Ouest** de la commune, les pénétrantes vertes dans l'**espaces** urbain, la trame bleue associée aux cours d'**eau** et les zones de perméabilités associées aux milieux agricoles

## Le contexte paysager : le SCOT du BUCOPA – Syndicat mixte Bugey-Côtière-**Plaine de l'Ain**

### L'analyse paysagère

Trois paysages référents : le Bugey, la Plaine de **l'Ain** et la Plaine du Rhône, la Dombes.

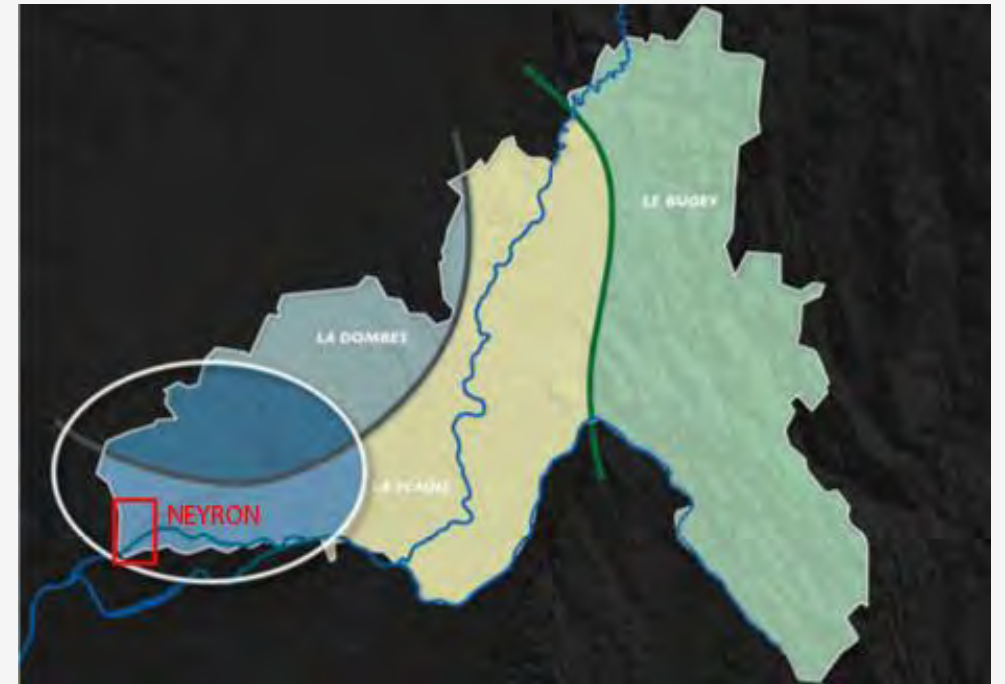
Des unités paysagères fines à **l'intérieur** des 3 grands paysages.

Neyron est située dans **l'entité** paysagère « Côtière de la Dombes », transition douce entre Dombes et Plaine de **l'Ain**

- Articulation le long d'un faisceau de communication (A42, RD 1084, voie ferrée)
- La côtière : bande étroite de relief avec un profil boisé continu sur les hauteurs de pente
- Le pied de la côtière : paysage urbain aggloméré continu

Perception et appréhension de la côtière perturbées par la continuité urbaine et la confiscation des vues sur la Plaine de **l'Ain** du fait de la remontée de **l'urbanisation** sur les pentes.

Forte pression urbaine rendant **l'agriculture** relictuelle.



## Le contexte paysager : le SCOT du BUCOPA – Syndicat mixte Bugey-Côtière-**Plaine de l'Ain**

---

### Les Axes du Document **d'Objectifs** et **d'Orientation** (DOO)

#### Axe 2.2 Les territoires et le changement climatique

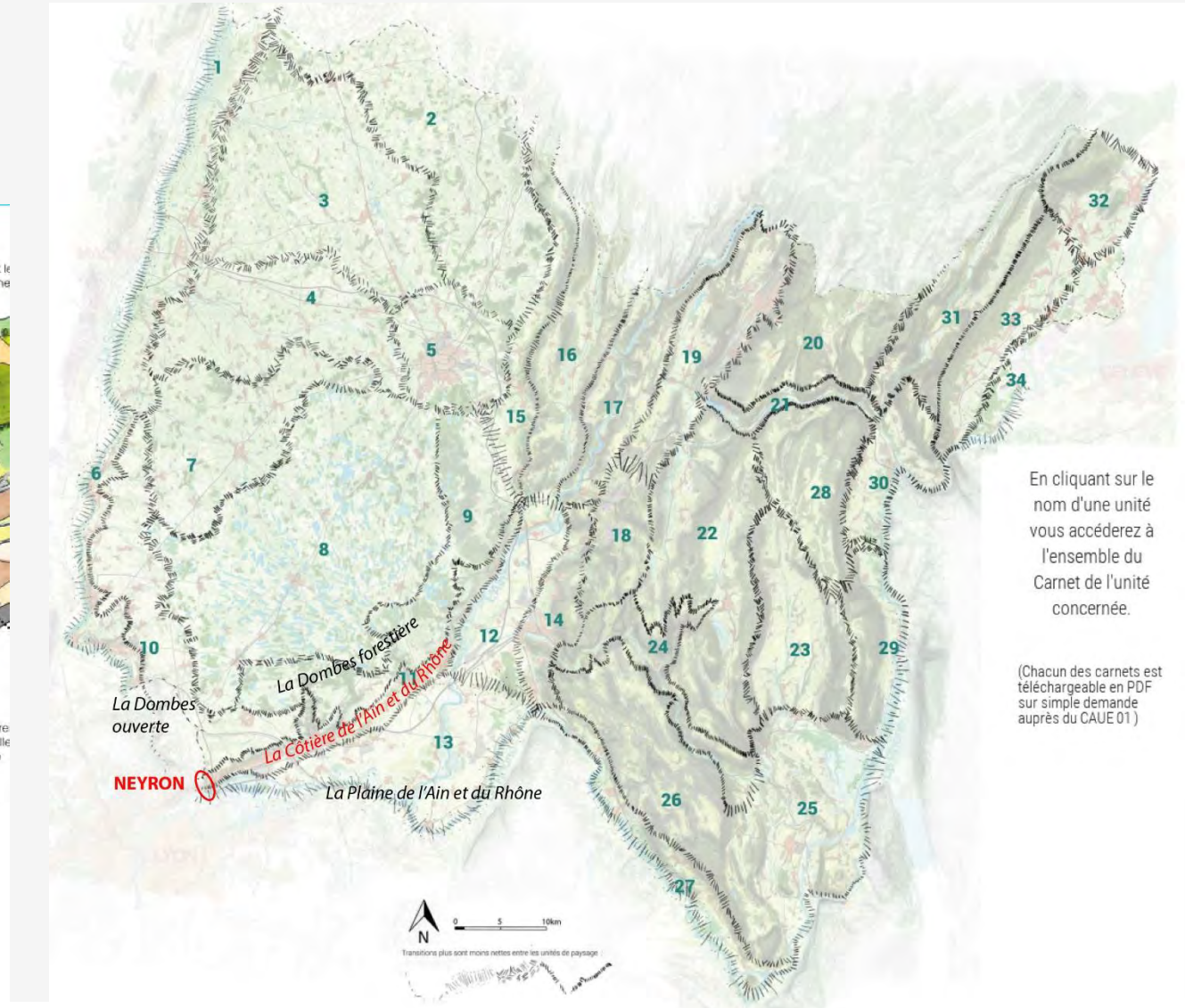
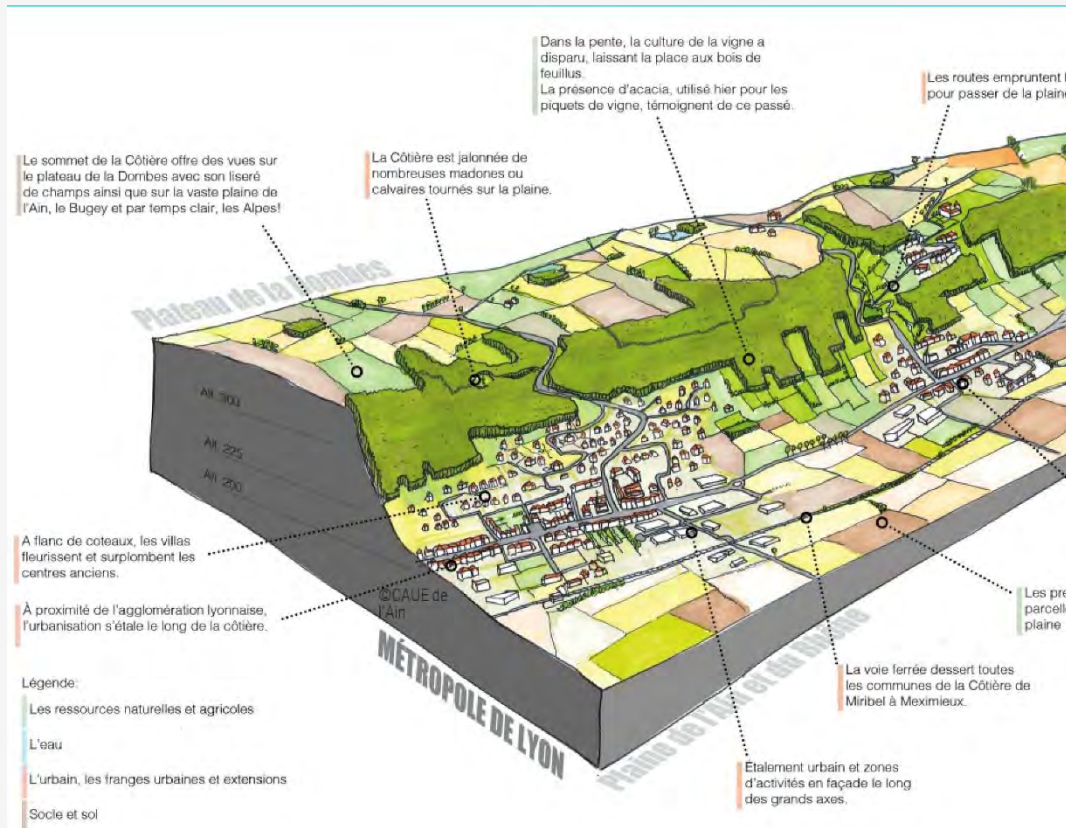
- 2.2.1 - Accroître la place de la nature en ville
  - Favoriser la mise en place d'une trame écologique : préservation des espaces constituant la trame verte urbaine
  - Favoriser la mise en place d'une gestion des espaces verts cohérents avec les autres actions du SCoT (réduction des pollutions)
- 2.2.5 – Articuler l'offre de transports aux solutions de déplacements doux dans les espaces du quotidien
  - Mixité fonctionnelle des espaces, hiérarchisation du maillage viaire, développement des modes doux alternatifs à la voiture

#### **Axe 2.3 La politique de l'habitat**

- Mettre en œuvre des morphologies économes en espace et adaptées au contexte urbain et paysager
- Qualifier les entrées de ville et les lisières urbaines (aménagement de chaussée et d'espaces publics simples et soignés, RLP ...)

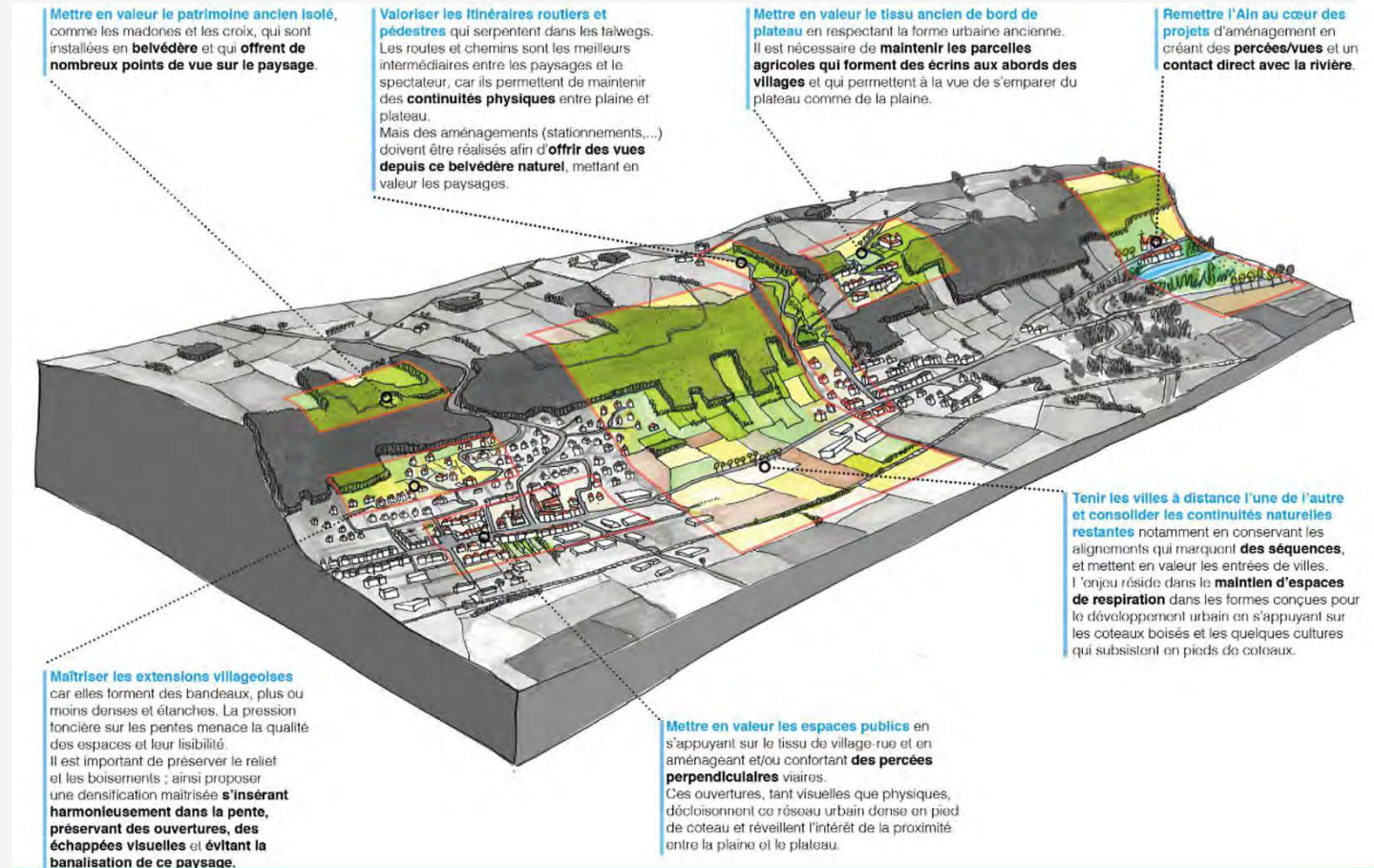
# Le contexte paysager : l'Atlas des paysages de l'Ain

Unité de paysage 11  
« Côtière de l'Ain et du Rhône »  
au carrefour de 4 unités de paysages



# Le contexte paysager : l'Atlas des paysages de l'Ain – Les enjeux

- Valoriser les itinéraires routiers et pédestres des talweg mettant en lien le plateau et la plaine
- Maîtriser les extensions villageoises en bandeaux denses et étanches. Proposer une urbanisation intégrée harmonieusement dans la pente, préservant les boisements et des échappées visuelles
- Mettre en valeur les espaces publics avec vues sur le coteau et la plaine
- Valoriser les séquences d'entrées de ville
- Valoriser le patrimoine ancien isolé



# Les unités de paysage de Rhône-Alpes (observatoire des paysages)

## ■ Agglomération Viennoise et Lyonnaise (039R)

Paysages urbains et périurbains : « Le lieu du vécu et de la subjectivité »

Objectifs de qualité paysagère :

- Identification des éléments significatifs du patrimoine récent (cité jardins ...)
- Réduction de l'impact visuel de la publicité
- Réduction de la présence de la voiture en ville
- Développement de la « nature en ville »

## ■ Partie Sud du plateau de la Dombes (061-Ai)

Paysages émergents « Une organisation fonctionnelle de l'espace - Un paysage en quête de sens »

Objectifs de qualité paysagère :

- Retrouver les alignements d'arbres le long des routes
- Implantation des lotissements traditionnelle autour des villages
- Préservation des coupures entre les zones urbanisées le long des axes

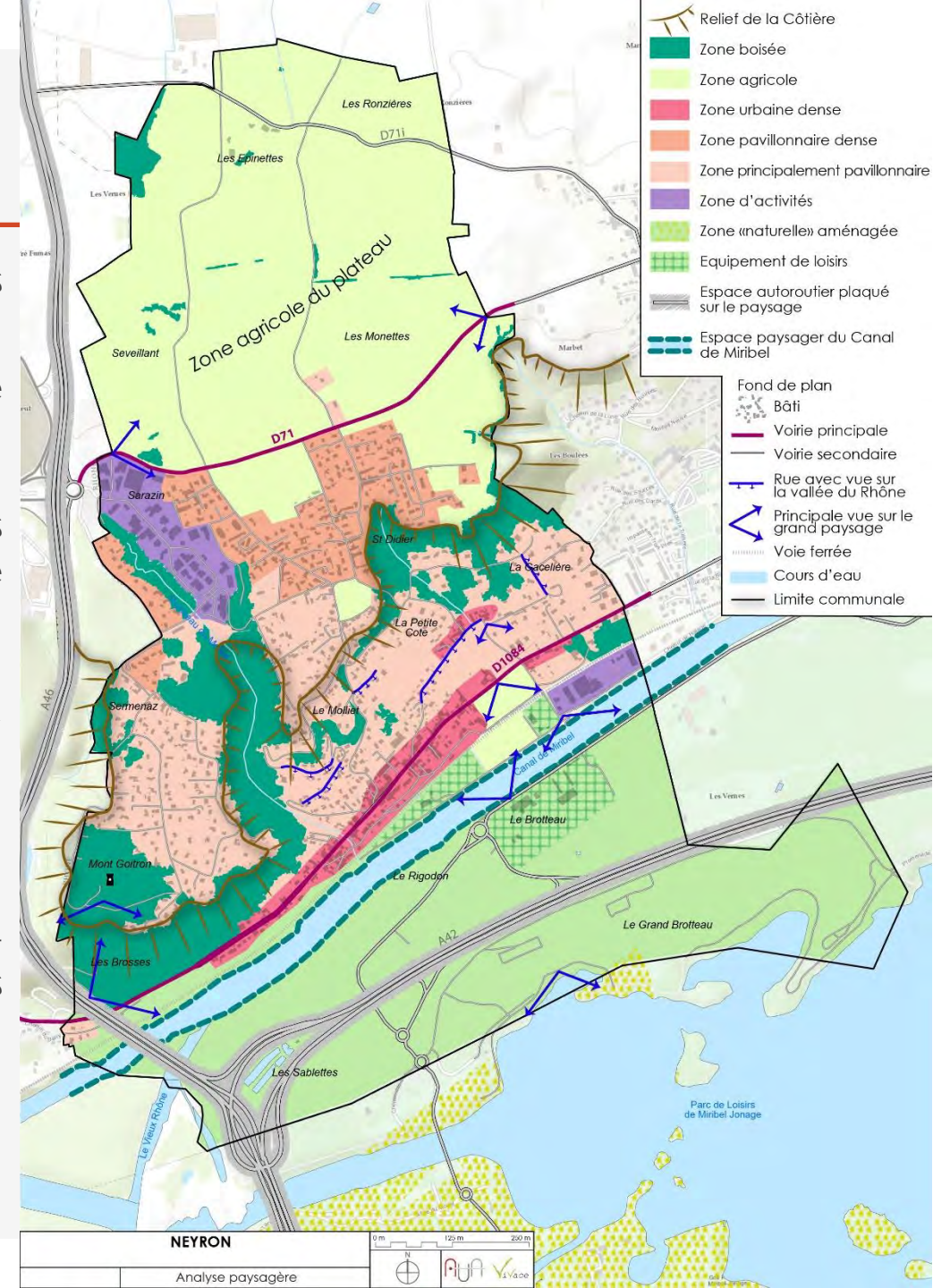




# Analyse paysagère

Une commune inscrite en travers de la côtière avec des paysages liés au relief et qui communiquent peu entres eux.

- Le plateau coupé par la RD qui sépare 2 paysages : agricole au Nord et urbanisé (pavillonnaire dense et activités) au Sud
- Le coteau urbanisé qui abrite 2 paysages contrastés : les pentes urbanisées avec des vues lointaines sur la plaine de l'Ain et les ravines naturelles boisées refermées sur elles même.
- Le pied de côtière : ruban urbanisé, paysage linéaire entre la côtière et le bâti
- Le canal de Miribel en « arrière », vues ouvertes sur l'autre rive
- La plaine « sauvage » : Les bois humides des étangs de Miribel-Jonage, aménagés surtout le long des routes, accessibles depuis Miribel
- Les autoroutes en fond visuel lointain (voitures)
- La particularité des axes qui coupent le paysage : autoroute, routes, voie ferrée ...



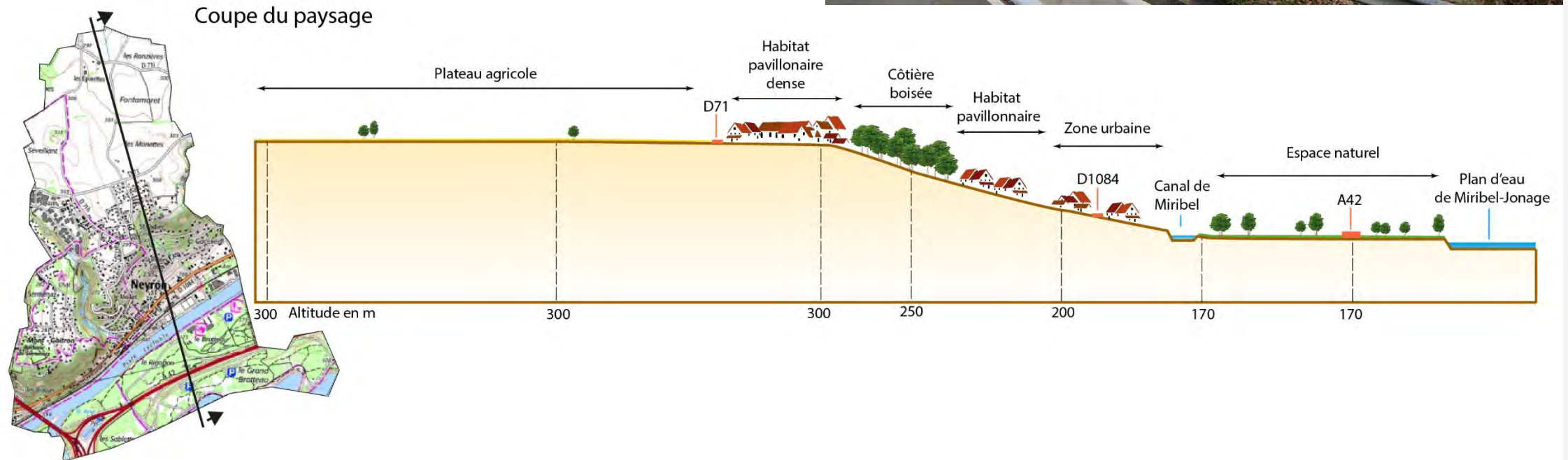
# Analyse paysagère

Les paysages agricoles et « naturels » aux extrémités

Des bois résiduels en haut de la rupture de pente

Un habitat lié au contexte

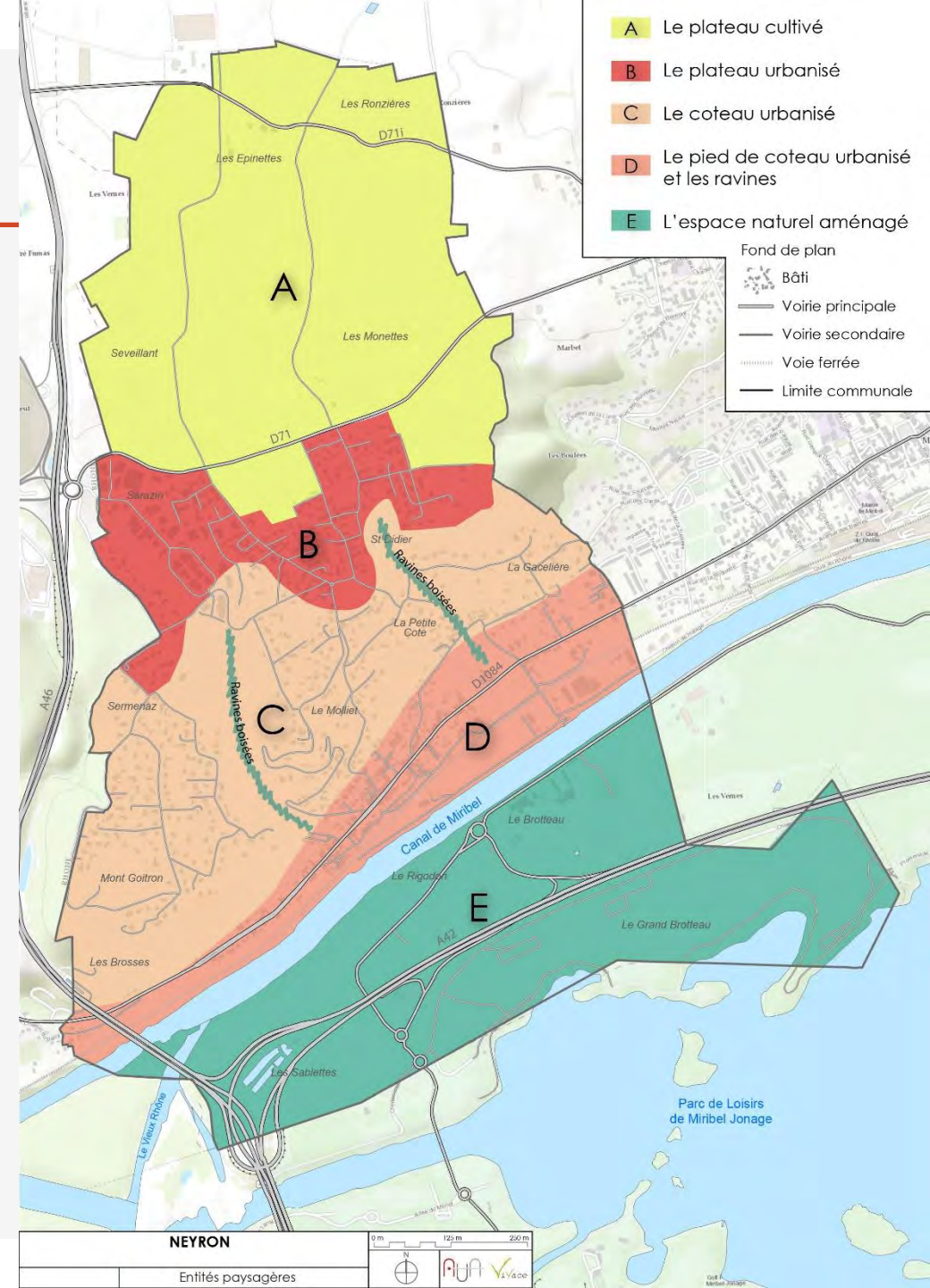
- En ruban en pied de cote
- En pointillé dans la cote
- En nappe sur le plateau



# Entités paysagères

5 entités paysagères

- Le plateau cultivé
- Le plateau urbanisé
- Le coteau urbanisé et les ravines
- Le pied de coteau urbanisé
- **L'espace** naturel aménagé



## Le Plateau cultivé

---

Un vaste plateau cultivé avec peu de relief et des grandes parcelles bordées de quelques haies résiduelles qui prennent de l'importance mais qui cadrent peu le paysage.

Un espace traversé par la RD71 qui marque la limite entre espace agricole « perenne » au Nord et espace agricole grignoté par l'urbanisation au Sud.



# Le Plateau urbanisé

---

Un espace dédié aux activités et au pavillonnaire.

La ZA du Grand Lyon plutôt arborée et qualitative, en « poche » assez étanche.

Un grand quartier pavillonnaire assez dense, avec peu d'espaces communs.

Beaucoup de haies mono-spécifiques.

Des voiries avec des caractères urbains (trottoirs, éclairage) mais aussi des voiries partagées au traitement convivial.



*ZA Porte du Grand Lyon limite Nord et voirie interne*



*Allée des Bois*



*Chemin de la Roche*

## Le coteau urbanisé et les ravines

---

Un contraste fort entre les parties urbanisées et les ravines boisées restées assez naturelles.

Le noyau ancien de l'Eglise St Didier en limite de pente, avec une zone à enjeux (pré).

Un coteau convoité pour les vues sur la plaine qu'il permet avec des strates historiques d'urbanisation (belle villa, pavillonnaire récent)

Des dispositifs d'insertion dans la pente impactants (soutènements monumentaux)

Un traitement hétéroclite des limites mais une bonne présence du végétal.

Une végétation pavillonnaire en grande partie constituée de résineux (cèdres, pins ...) parfois peu naturelle.

Quelques cônes de vues possible en fenêtre depuis les rue en balcon mais pas de véritable point de vue public.



*Côteau urbanisé encadré par les bois des hauteurs*



*Clôtures hétéroclites*



*Soutènements variés*



*La route tangente les ravines boisées*

## Le pied de cùtière urbanisé

---

Un paysage contraint entre pente et canal.

Une longue urbanisation linéaire le long de la RD1084 – Route de Genève avec la séquence qualitative de la mairie.

Des aménagements urbains variables le long du parcours.

Une continuité urbaine avec Miribel.

La plaine peu visible sauf au moment d'une ouverture (terrain non bâti).

Le paysage du canal en contrebas et en arrière peu visible.



*RD1084 – Route de Genève à l'urbanisation linéaire*



*Ouverture visuelle vers la plaine*



*Berges du canal de Miribel*

## L'espace naturel aménagé

---

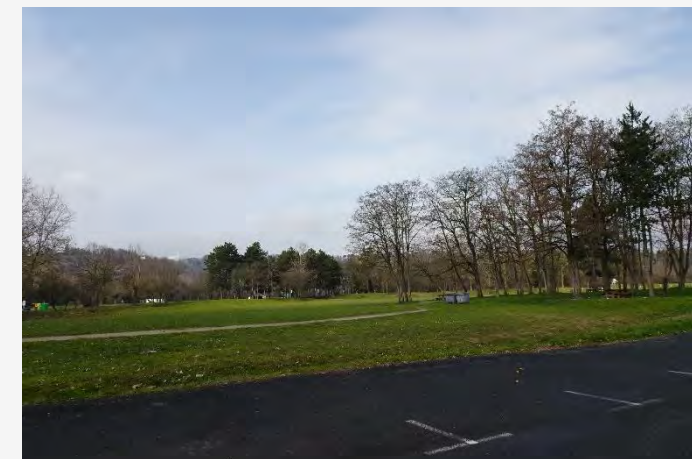
Pas d'accès direct depuis la commune.

Un espace récréatif à l'échelle de l'agglomération Lyonnaise.

En co-vision lointaine depuis les hauts de la ville.



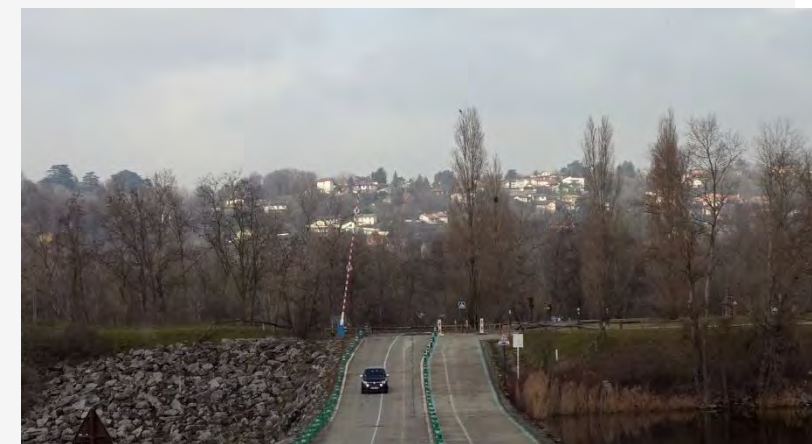
*Vu sur le parc de loisirs depuis les côteaux*



*Des aménagements simples : pelouses, bois clairs, voiries, parkings ...*



*L'étang de Miribel*

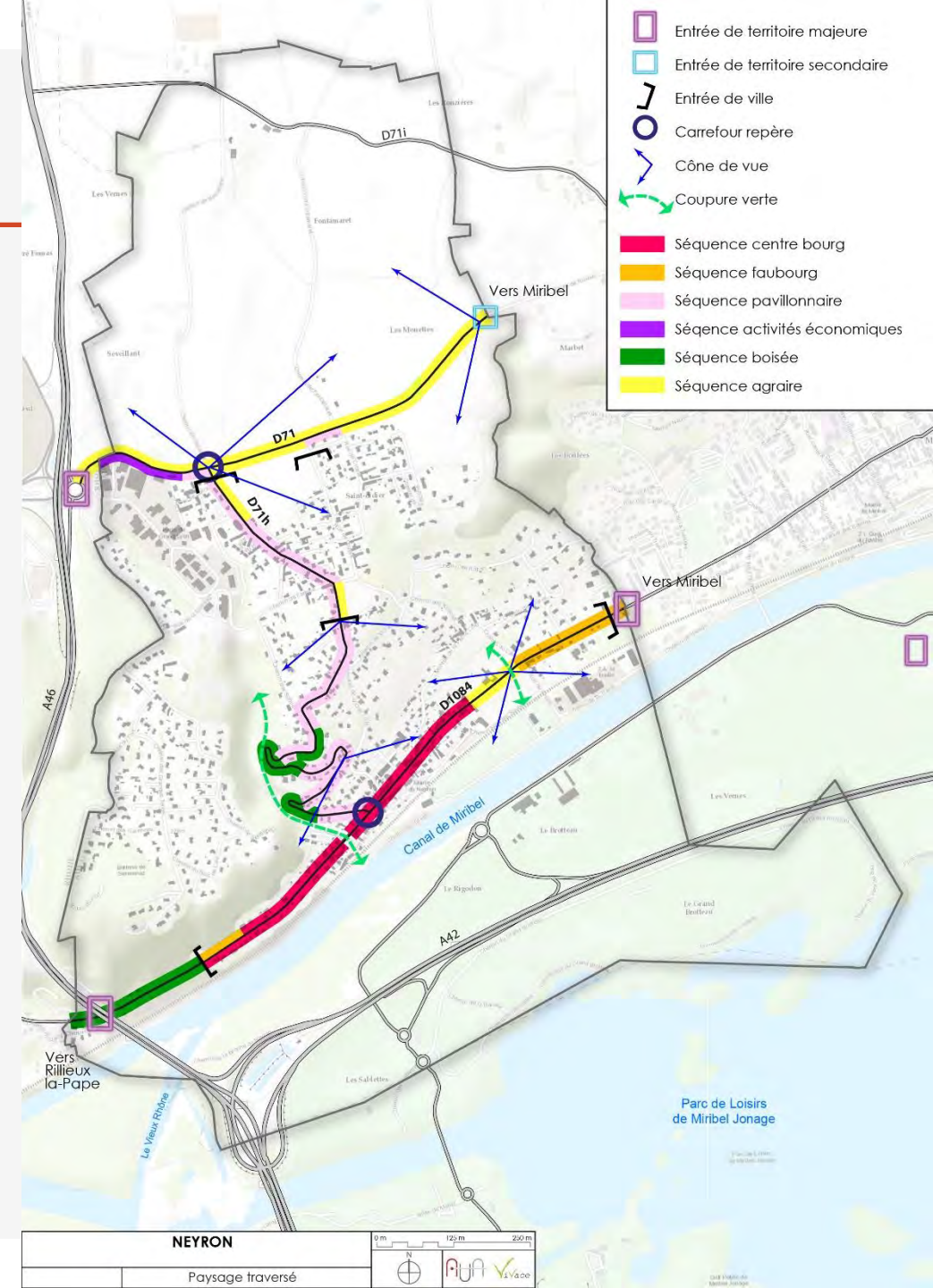


*Neyron vu depuis le parc de Miribel-Jonage*



# Le Paysage traversé

- - 3 entrées majeures
  - 2 le long de la RD 1084 dans la plaine dont le passage sous l'A46
  - 1 giratoire de sortie de l'A46 sur la RD71
- 1 entrée secondaire le long de la RD71
- 5 Entrées de ville
  - Le long de la RD1084 – continuité urbaine
  - A l'intérieur du coteau – limite cultures/urbain
- 2 carrefours repères : RD71/Rd71h et RD71h/Rd1084
- Des vues étendues sur le plateau et des vues en fenêtres sur la plaine depuis le coteau
- Les coupures vertes des ravines du coteau qui se prolongent jusqu'au canal de Miribel



# Le Paysage traversé : les entrées de territoire et de ville



Entrée de territoire Sud-Ouest en passant sous la « porte » de l'autoroute



Entrée de territoire Nord-Ouest par la ZA Porte de Lyon



Entrée de ville Montée Neuve



Entrée de ville Est en continuité de Miribel



Entrée de ville Montée Neuve



Entrée de ville Nord par le plateau- Arbre repère

## Le Paysage traversé : des séquences contrastées

---



*Séquence pavillonnaire*



*Séquence agraire*



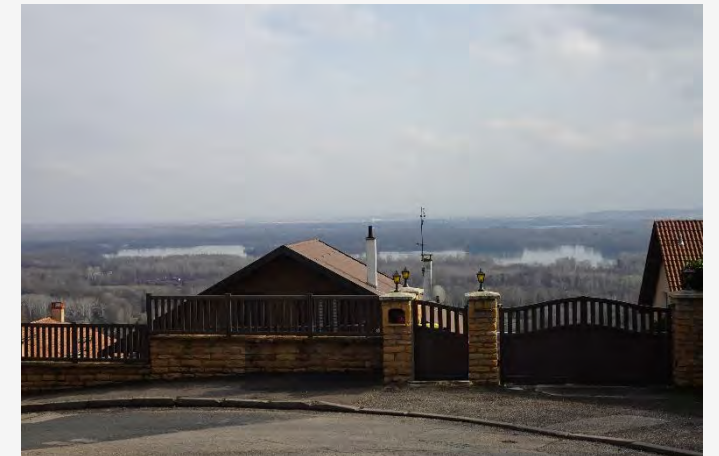
*Séquence mixte Agraire-Pavillonnaire  
Chemin de Rillieux*



*Séquence urbaine dense*



*Coupure verte du ruisseau du Molliet*



*Vue intermittente sur la plaine depuis le  
balcon du Chemin de Moraise*

# La trame verte urbaine : des éléments multiples

Une trame verte bien existante mais qui serait à mieux relier, préserver et enrichir.

Les bois des côteaux qui subsistent dans les pentes raides, les ravines et en partie dans des lotissement à grandes parcelles.

Les espaces agricoles enclavés et peu favorables à la biodiversité.

La végétation pavillonnaire des jardins peu variée : arbres en grande partie résineux, haies mono-spécifiques ...

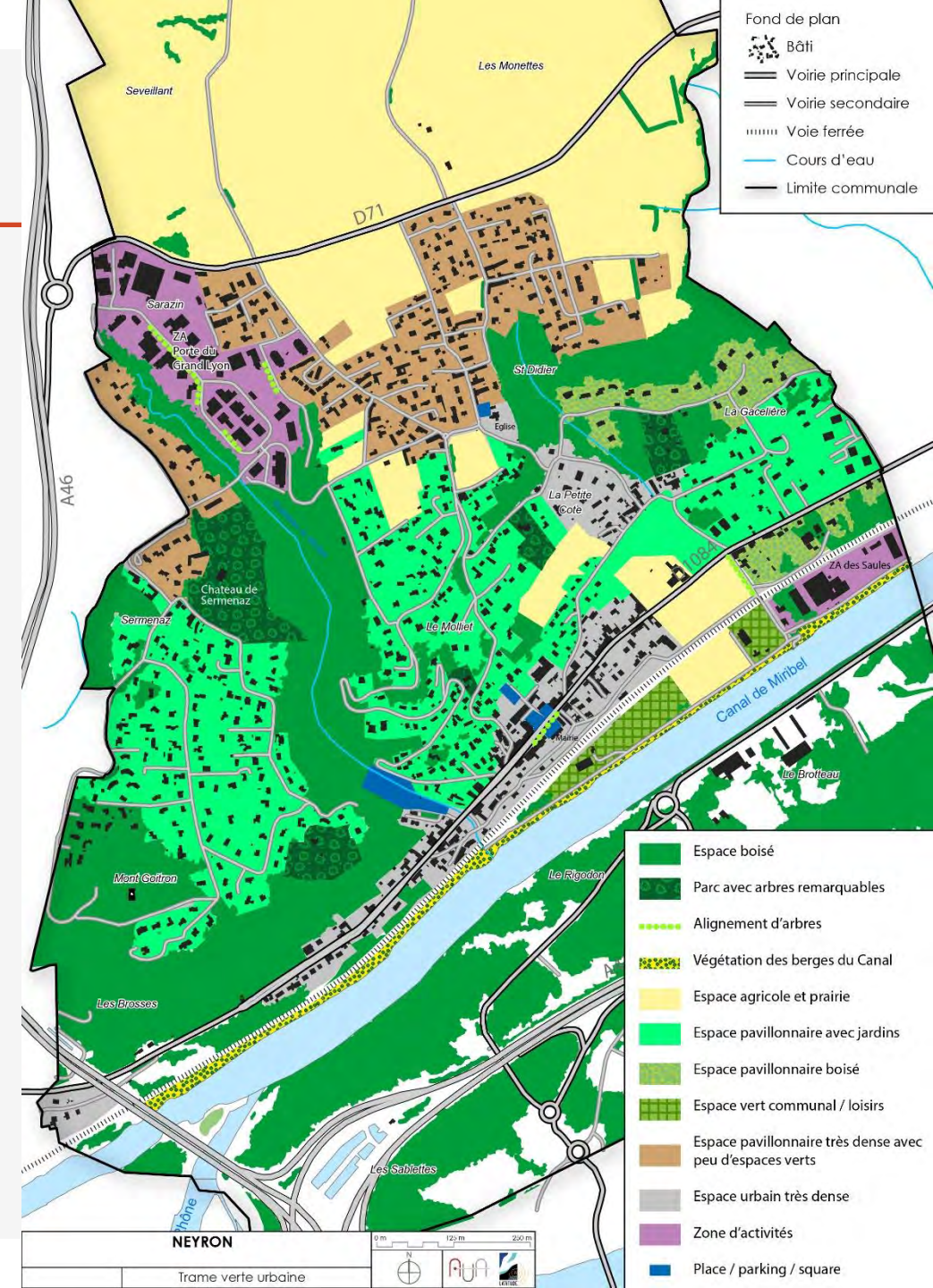
Les parcs privé des belles demeures.

Les espaces verts communaux peu nombreux.

Les alignements urbains (rue, zone d'activité)

Les berges du canal

Des protections EBC incomplètes.



# La trame verte urbaine



Arbres du parc du Château de Sermenaz



Platanes Chemin de la Traille



Pré entre la RD1084-Chemin des saules



Berges du canal de Miribel



Espace public - Parking



Chêne à mieux protéger

Chemin de Rampan

# La question de la qualité des limites

---



*Clôtures béton Montée Neuve*



*Mur bahut et Grillage*



*Bâches plastique et parpaings non enduits*



*Limite espace bâti / Espace agricole*



*Soutènement Montée neuve*



*Pas de clôture – Rue de l'Eglise*

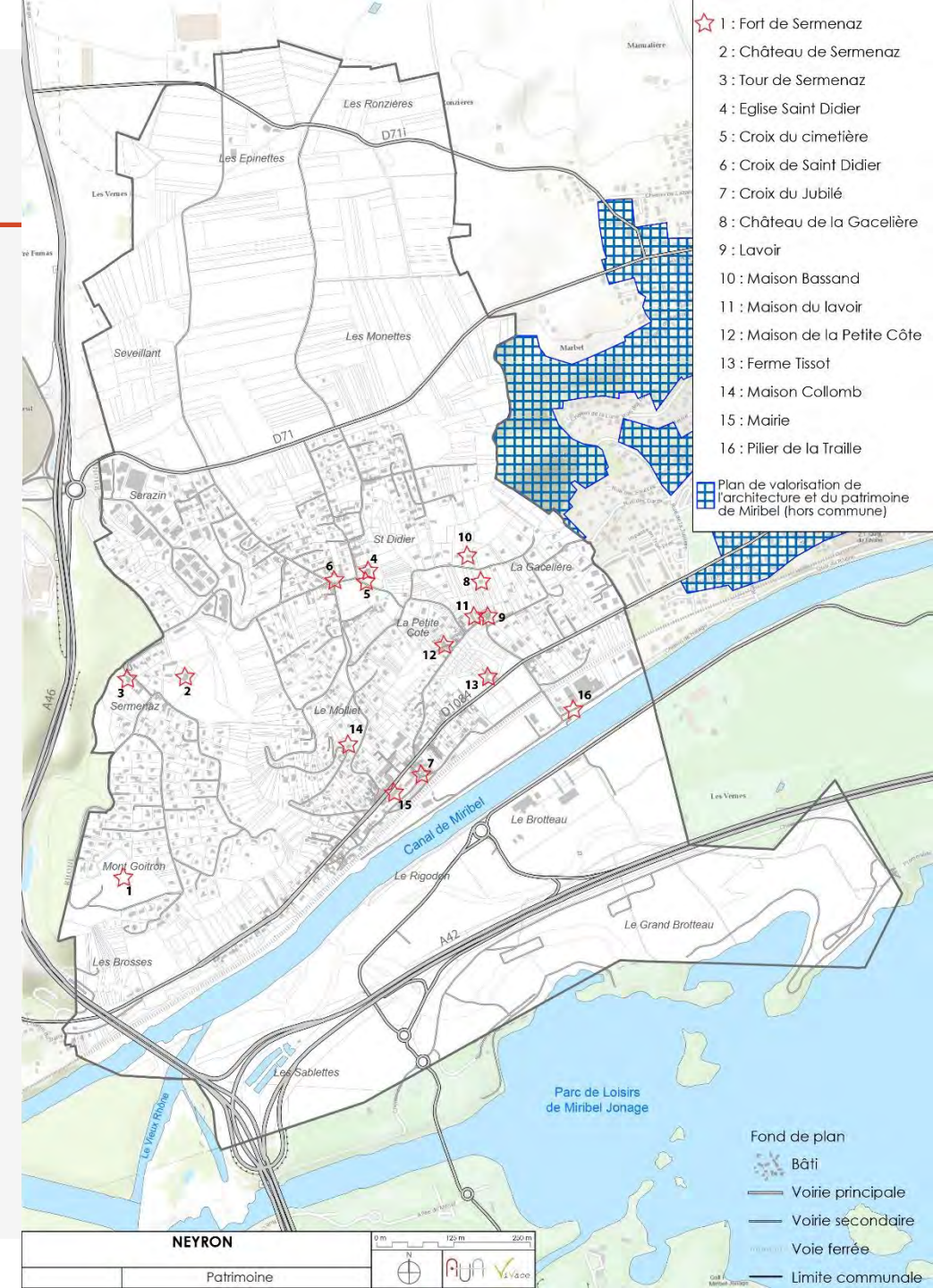
# Le Patrimoine

Pas de monuments classés mais la proximité du SPR de Miribel en limite Est.

Des bâtiments qui disent **l'histoire** de Neyron

- Religieux : Eglise St Didier, Croix
- Militaire : Fort de Sermenaz
- Villégiatures : Châteaux, Villas avec parcs, Tour
- Fonctionnel : Pilier de la Traille, Lavoir

Un patrimoine un peu dispersé mais varié.



# Le Patrimoine

---



*Maison Collomb*



*Pilier de la Traille ancien bac*



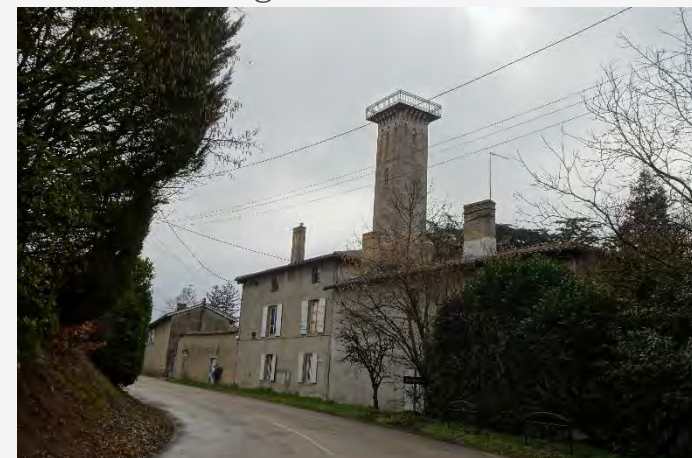
*Eglise St Didier et Croix du cimetière*



*Croix Chemin de Moraise*



*Noyau ancien du Lavoir*



*Maison et Tour de Sermenaz*



## Enjeux paysagers et patrimoniaux

---

- Préserver la qualité paysagère des côteaux : insertion dans la pente (volumes, soutènements), végétation naturelle, couleurs des enduits, toitures ...
- Préserver et valoriser la singularité des ravines boisées (chemins)
- Relier les éléments de la trame verte urbaine et l'**enrichir** : traitement des délaissés, végétalisation des espaces publics et parkings, arbres d'**alignement**
- Préserver des points de vue publics sur le grand paysage
- Enrichir le paysage agricole en travaillant les limites avec le bâti (continuité de haies de végétaux locaux)
- Davantage valoriser le patrimoine varié et le patrimoine végétal (parc)

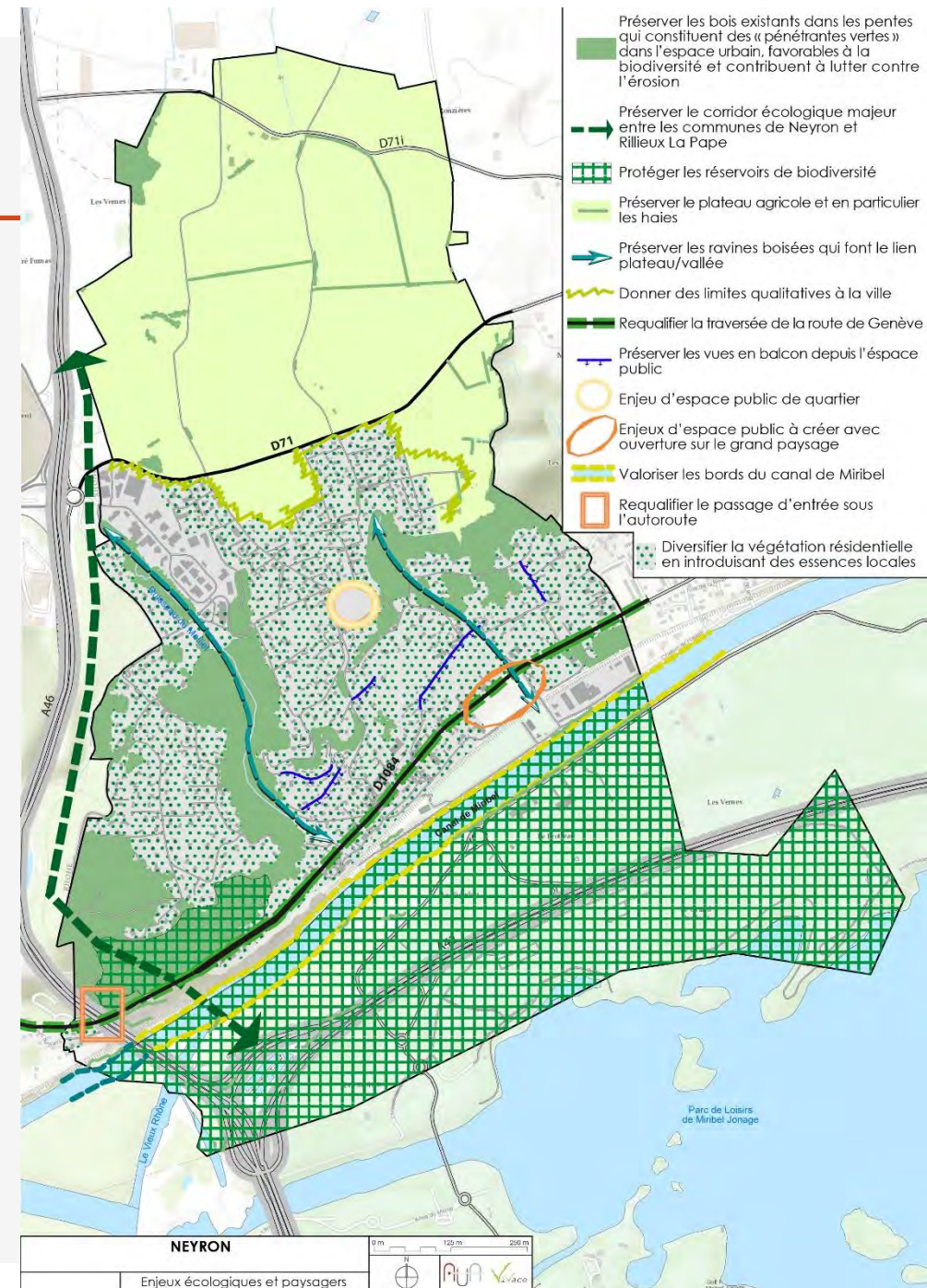


*Ouverture paysagère vers la plaine depuis la route de Genève-RD1084*

# Enjeux environnementaux et paysagers



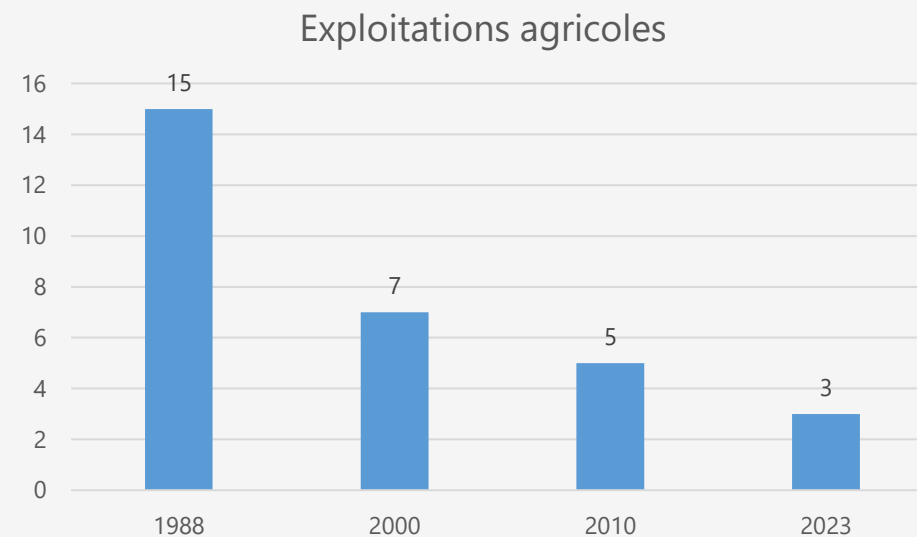
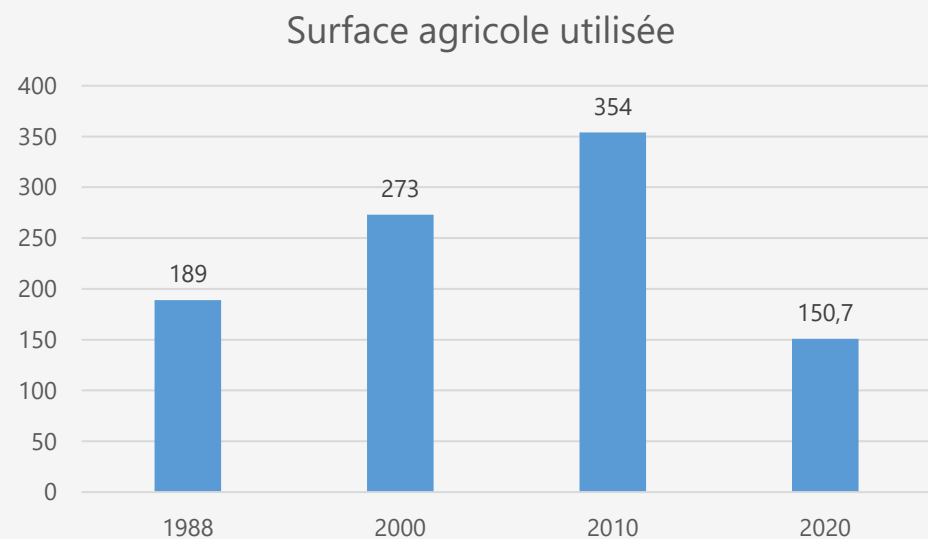
Vue sur le coteau depuis le Chemin sous les Saules



# L'agriculture

## L'évolution de l'activité agricole sur la commune

Un nombre d'exploitations divisé par 5 en l'espace de 35 ans



Une SAU qui enregistre une forte diminution ces 10 dernières années

# L'agriculture

## L'activité agricole communale

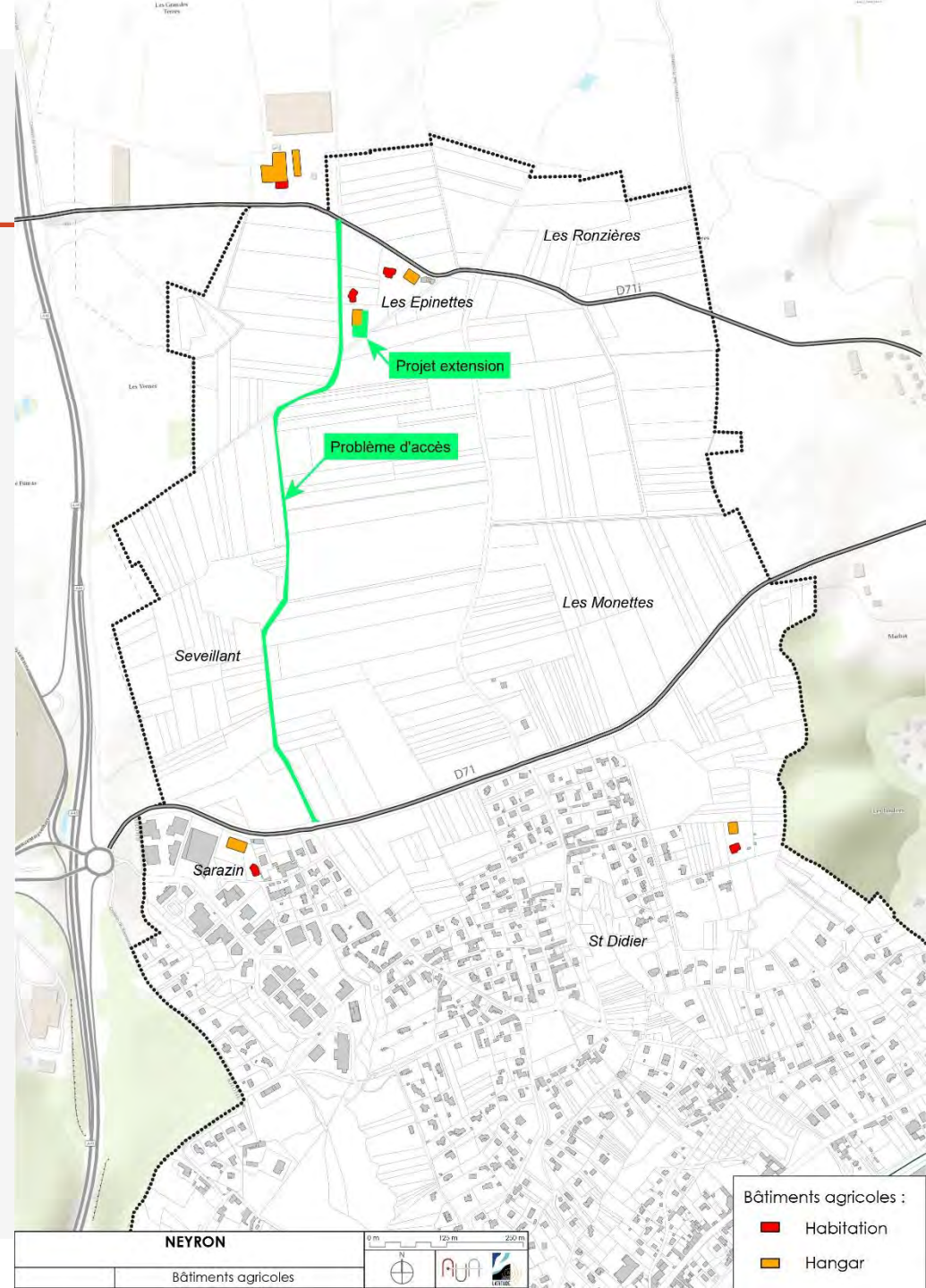
3 exploitations ont leur siège sur la commune + 1 exploitation possède un bâtiment agricole sur la commune

- 3 exploitations dont la production principale est la grande culture
- 1 exploitation (siège hors commune) en maraichage

Une problématique d'accès identifiée

Aucune exploitation en agriculture biologique

Tous les chefs d'exploitation ont plus de 55 ans avec des successions assurées pour au moins 2 d'entre eux

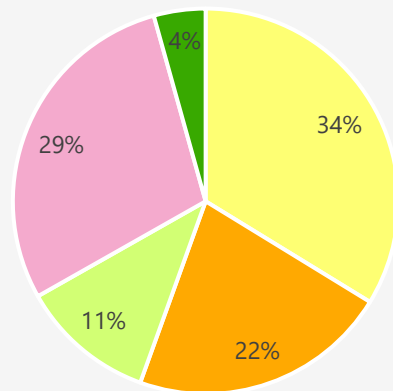


# L'agriculture

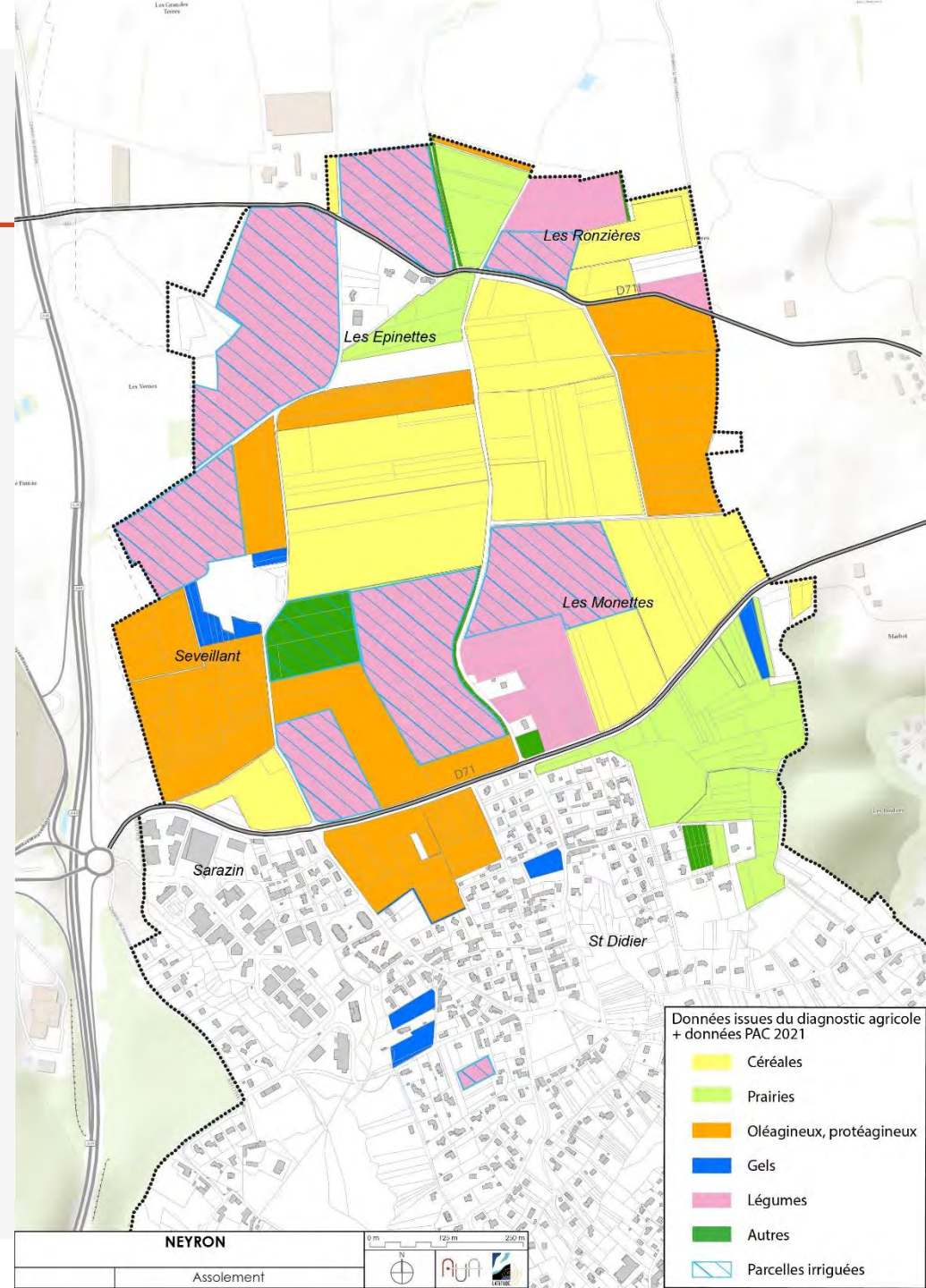
## Le parcellaire agricole

Un parcellaire principalement occupé par des cultures céréalières (1/3 de l'assolement) et de la culture maraîchère

Des parcelles en maraichage irriguées (irrigation majoritairement individuelle par forage)



- Céréales
- Oléagineux et protéagineux
- Prairie
- Légumes
- Autres

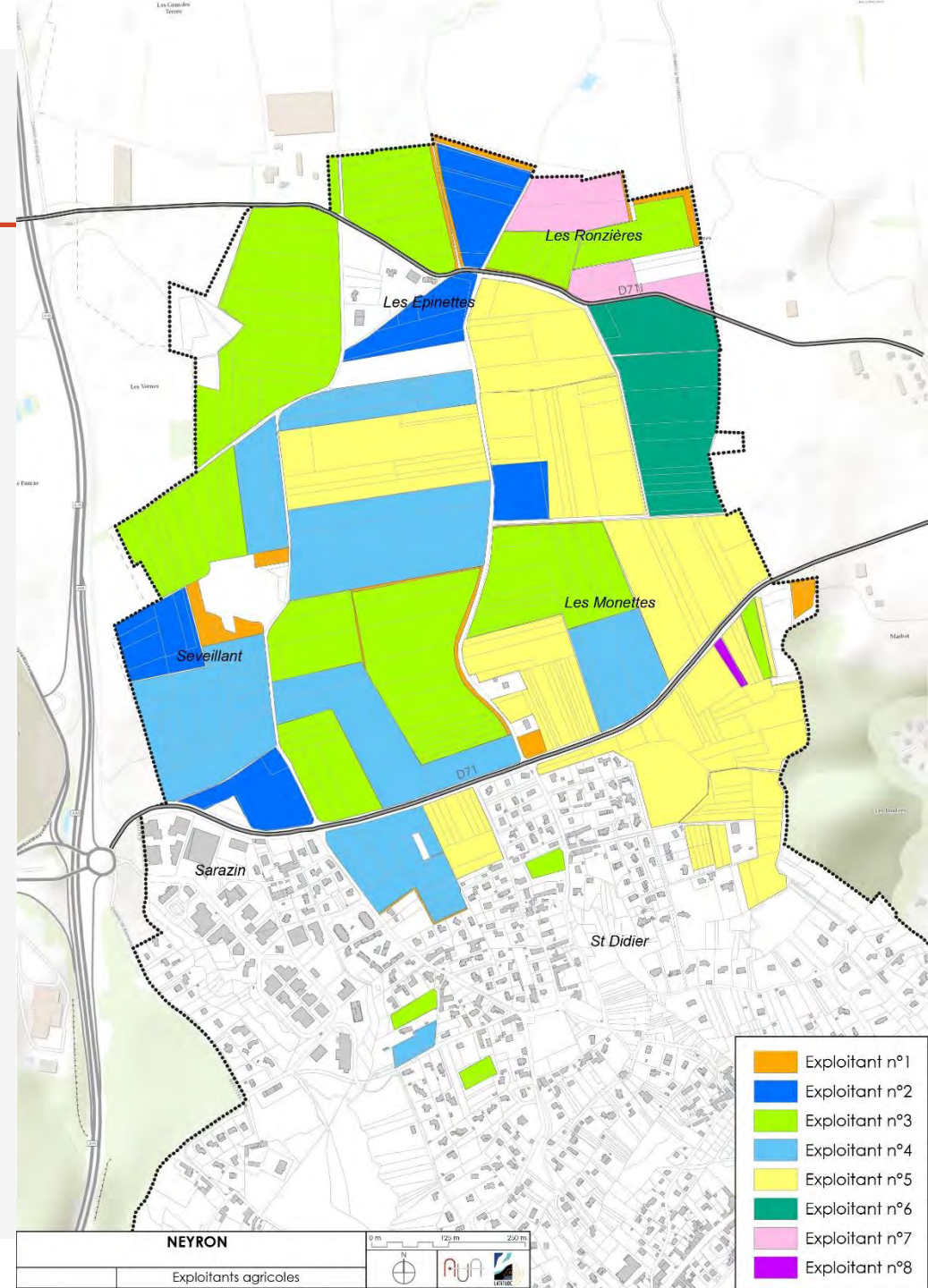


# L'agriculture

## Le parcellaire par exploitant

8 agriculteurs exploitent sur la commune

Un parcellaire relativement dispersé



# Les enjeux

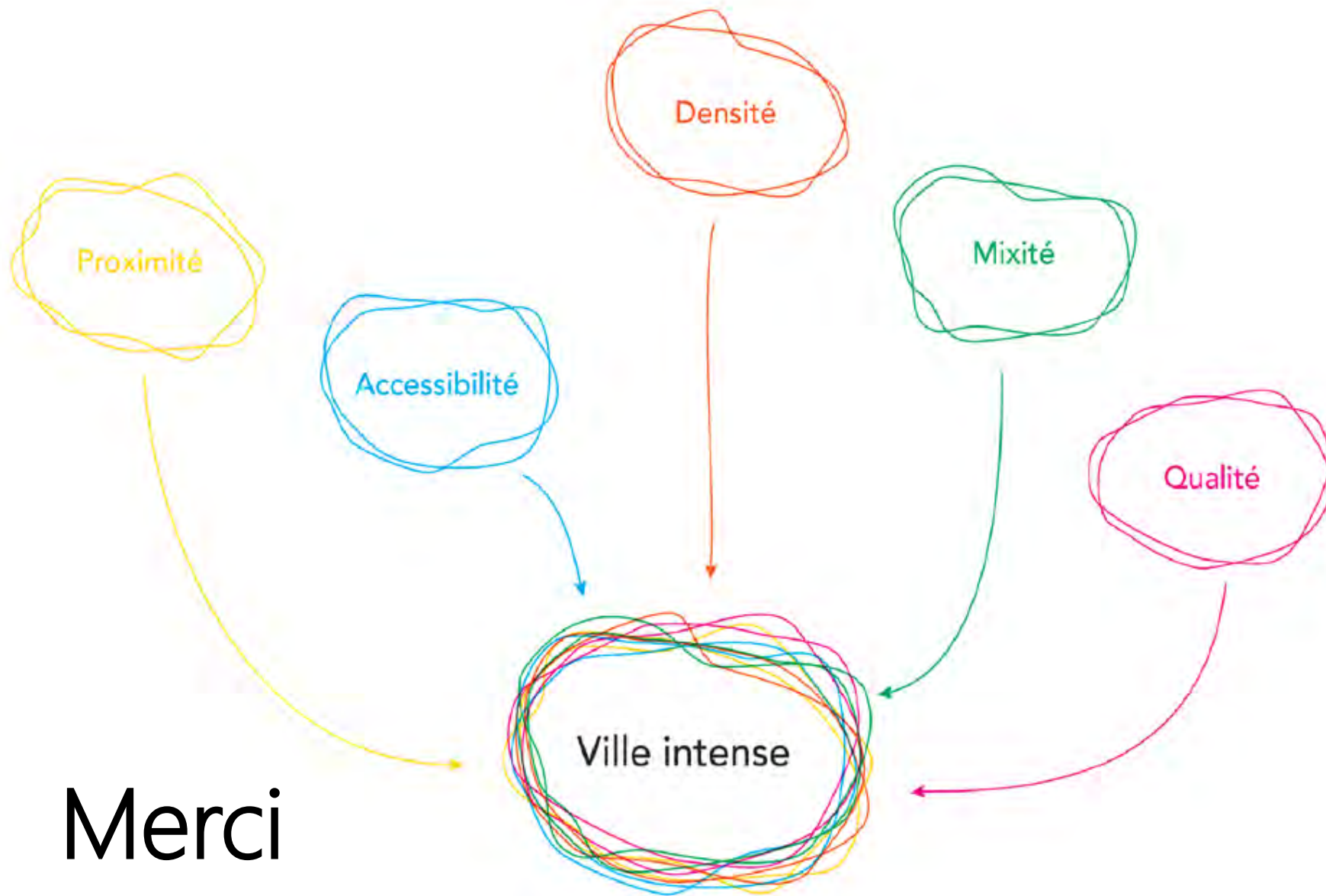
---

Ne pas entraver les sièges d'exploitation existants et permettre leur évolution

Préserver le foncier agricole

Concilier développement de l'activité agricole et préservation de l'environnement et des paysages (limiter la mise en place de zones agricoles protégées ou naturelles aux seules zones ayant des enjeux écologiques ou paysagers)





Merci

